

DÉBAT PUBLIC « DEUX PROJETS NUCLÉAIRES DANS L'AUBE ET EN INDRE-ET-LOIRE »

Compte-rendu intégral

Jeudi 9 avril 2026

Réunion d'ouverture

SALLE/ADRESSE :	Agora Michel Barouin, Avenue Saint-Roch, 10400 Nogent-sur-Seine
PARTICIPANTS :	286 participants en salle et 92 sur YouTube
DÉBUT > FIN :	18h36 à 21h05

CNDP :

M. Marc PAPINUTTI Président CNDP

Equipe du débat - Commission particulière du débat public (CPDP) :

M. Laurent PAVARD Président CPDP - Animateur
Mme Carmen BOULEY DE SANTIAGO CPDP - Animatrice
M. Rémy COUCHON CPDP
Mme Anne LAPORTE CPDP
Mme Nathalie DURAND CPDP
M. François BESNUS CPDP

Intervenants :

Mme Ghislaine VERRHIEST Responsable du débat - *newcleo*
M. Cédric BARBA Directeur Général France – *newcleo*
M. Sylvain VERGAERT Responsable Environnement - *newcleo*
M. Rémi VANNIER Directeur de la Protection - *newcleo*
M. Cyril GRÉGORY RTE

Groupe citoyen : Hubert DUSSAILLANT, Gwendoline HEBEL

M. Laurent PAVARD - CPDP

Bonsoir. Nous allons, je pense, pouvoir commencer notre réunion ce soir. Je vais demander aux dernières personnes de s'asseoir. Il reste des sièges. Merci. Bienvenue dans cette magnifique salle de la ville de Nogent-sur-Seine. Je suis Laurent Pavard, président de la Commission particulière du débat public. Je suis accompagné par monsieur Papinutti, président de la Commission nationale du débat public.

M. Marc PAPINUTTI - CNDP

Bonsoir.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Voilà. Et donc, quelques indications sur notre soirée. Après un petit mot d'accueil de Madame la Maire, nous allons parler du débat lui-même et de ses modalités, avec un premier échange de questions-réponses avec vous sur le débat, son organisation. Ensuite, un exposé des représentants de *newcleo*, avec un retour du groupe citoyen - on vous expliquera ce que c'est et comment il a fonctionné. Et ensuite, encore une séquence de questions-réponses. Et puis, un petit rappel des procédures, très simplifié, des procédures qui ont lieu lorsque l'on projette une installation nucléaire. Comment ça se passe ? Quelles sont les différentes procédures ? Ceci pour vous permettre de situer la place du débat dans tout cela. Madame la Maire de Nogent, si vous voulez bien nous dire quelques mots d'accueil ?

Mme Estelle BOMBERGER-RIVOT – Maire de Nogent-sur-Seine

Merci Monsieur le Président. Je serai très brève puisque l'ordre du jour, l'ordre du jour de la soirée est quand même assez chargé. Je voulais simplement vous remercier tous pour votre présence à cet exercice démocratique assez inédit. On n'a pas souvent l'habitude d'accueillir la Commission nationale du débat public et nous en sommes ravis ce soir, sur un projet important, essentiel, qui va nous permettre de mieux comprendre les enjeux et les objectifs de ce projet. Je salue en même temps les nombreux élus qui sont présents ce soir dans la salle et également l'ensemble des habitants du territoire, des acteurs économiques, des acteurs associatifs. Le débat va être riche et intense et c'est forcément une source de satisfaction. Donc, bon débat à tous et merci d'avoir organisé cette soirée.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Merci Madame la Maire. La première partie de notre réunion va être consacrée à une présentation du rôle de la Commission du débat public par son président, Monsieur Papinutti.

M. Marc PAPINUTTI - CNDP

Bonsoir à toutes et tous à nouveau. Merci d'être là. Très rapidement, rappeler que la Commission nationale du débat public, c'est une autorité indépendante qui est chargée de garantir le droit à l'information et le droit à la participation de toutes les personnes aux décisions qui concernent l'environnement. À ce titre, je dois rappeler que nos débats publics ne sont pas des référendums ni même des sondages, et que l'essentiel, c'est de rendre compte de l'ensemble des positions exprimées et quelle que soit la valeur de la personne qui le dit.

On a des valeurs, nous, par contre, qui sont très simples, elles sont au nombre de six. La toute première de nos valeurs, c'est ce qui s'appelle l'indépendance. Nous sommes indépendants des gouvernements, des parties, des porteurs de projets. La neutralité, deuxième grande valeur, nous sommes neutres par rapport aux projets, nous ne nous donnons pas de position. Nous restons, troisième valeur, transparents, puisque par le travail que nous devons faire, les membres de la CPDP, nous allons être d'une part exigeants avec le responsable du projet et transparents aussi, s'il y a des questions qui se posent, de

vérifier que les réponses sont données ou s'il n'y a pas de réponse, qu'il y a une raison de ne pas donner cette réponse.

La quatrième valeur, c'est l'argumentation. Celle-là, elle est extrêmement importante, c'est-à-dire que c'est la manière dont les citoyens que vous êtes expriment leur sujet, posent leurs questions, mais surtout argumentent. L'intérêt, c'est d'avoir une grande analyse de l'argumentation. Et puis, cinquième valeur, l'égalité de traitement. Je l'ai dit un petit peu, toutes les contributions ont le même poids, quelle que soit l'auteur. Et le sixième, et ça, c'est un sujet plus complexe pour nous, en général, l'inclusion, c'est d'aller à la rencontre de tous les publics, essayer de les faire participer, que ce soient les jeunes, que ce soient les personnes qui ne sont pas habituées à parler. D'où le fait qu'à part ces grandes réunions publiques, nous aurons aussi - et ça sera bien décrit tout à l'heure - des méthodes pour aller un peu plus vers les gens, y compris sur les marchés, à des lieux plus différents de ces grands sites.

Nos missions, c'est d'organiser des débats et des concertations. On a plus de 500 concertations et débats publics que nous avons faits. Apporter des expertises sur des questions relatives à la participation du public, émettre des avis et des recommandations, ça sera le cœur de tout ce travail. Ça sera d'avoir, vous verrez, un rapport avec des recommandations que la CPDP donnera.

Comment et pourquoi nous avons ce débat ? En mai 2025, le Groupe *newcleo*, qui est l'opérateur, et RTE, le réseau de transport d'électricité, sont venus nous voir pour un projet nucléaire à la fois dans l'Aube et dans l'Indre-et-Loire. Le raccordement étant réalisé par RTE, qui vous sera présenté aussi. Nous considérons que ce projet comporte des impacts significatifs sur l'environnement, présente des enjeux nationaux d'aménagement du territoire, sociaux, économiques, et donc la CNDP a décidé d'organiser un débat public du 2 avril au 30 juillet. Et le président va vous en présenter maintenant les éléments principaux.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Merci Marc. Je vais demander à ma collègue Carmen, qui fait partie de notre équipe, de venir me rejoindre. Juste un rappel des trois séquences qu'on va essayer d'organiser dans notre soirée. Il y a beaucoup de sujets à évoquer, il y a beaucoup de monde, il y aura probablement beaucoup de questions, donc on va essayer d'organiser les choses de façon la plus structurée possible.

Une première séquence que nous allons vous présenter sur l'organisation du débat. Qu'est-ce que nous avons prévu pour votre information ? Avec un premier tour d'échanges que nous vous remercions de bien vouloir cantonner à l'organisation du débat lui-même. Une deuxième phase, qui sera un peu plus longue, sera un exposé de la part des représentants de la société *newcleo* sur le projet lui-même. Les deux projets, ils parleront du réacteur, ils parleront du projet d'usine, avec un focus, je suppose, sur le projet d'usine de Pont-sur-Seine. Et puis, nous donnerons la parole aux représentants du groupe citoyen qui a travaillé sur le dossier du maître d'ouvrage. À l'issue de cette deuxième phase, il y aura un temps d'échanges, de questions-réponses. Et enfin, je vous parlerai rapidement des différentes procédures, comme je l'ai dit tout à l'heure, et on se réservera une dernière séquence pour les questions avant de nous séparer, de nous retrouver autour d'un pot de l'amitié au fond de la salle. Voilà. Carmen ?

Mme Carmen BOULEY DE SANTIAGO - CPDP

Bonjour à toutes à tous. Moi, je vais essayer de vous présenter les règles de la prise de parole ou les règles d'un bon dialogue pour ce soir. La première, c'est d'avoir une égalité de temps de parole. On va essayer au maximum entre les différentes interventions. Donc, essayez d'être concis, ce n'est pas facile parce qu'on a beaucoup de questions ou beaucoup d'avis, mais pour que le plus grand nombre de personnes puisse s'exprimer. Il faut savoir que sur le *chat* en ligne, en direct, on nous suit. Je ne sais pas combien de personnes sont connectées... 70 personnes sont connectées et elles arrivent au fur et à mesure. Donc, nous essaierons également de les intégrer pendant cette réunion.

Les règles qui sont un peu plus classiques, c'est le respect mutuel, s'écouter sans s'interrompre. La seule possibilité qu'il y a, c'est que nous, on vous interrompe si vous êtes trop long - et je m'en excuse d'avance - afin de respecter la première règle : pas d'attaque personnelle ou sur les organisations, quelles qu'elles

soient, avoir un langage respectueux et lorsque vous prenez la parole, vous présenter, dire d'où vous parlez. Voilà.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Juste un complément sur le micro, c'est important parce que notre réunion est enregistrée, elle donnera lieu à un verbatim, c'est-à-dire que les propos qui seront échangés ce soir seront retranscrits et donc ils seront mis au débat et on pourra relire, revoir tout cela sur le site internet du débat.

Voilà, quelques mots sur le débat. La période de débat sera entre le mois d'avril, le 2 avril et le 30 juillet. La décision a été prise, comme l'a indiqué monsieur Papinutti tout à l'heure, au mois de juin. L'équipe du débat s'est mise au travail à la rentrée et il y a eu toute une série de rencontres pour nous permettre de cerner les tenants et aboutissants de ce projet qui est un projet complexe puisqu'il a deux implantations dans deux territoires qui sont séparés de 350 kilomètres. Et puis c'est du nucléaire, donc ce n'est jamais quelque chose de facile à traiter. Donc ça a été quelque chose d'assez long et complexe à monter.

À l'issue du débat du 30 juillet, la Commission reprendra ses crayons pour rédiger un compte rendu. Ce compte rendu devra être remis avant le 30 septembre 2026, au plus tard, ce compte rendu rendra compte de tout ce qui aura été dit et échangé lors du débat, lors de réunions comme celle-ci et réunions suivantes. Il sera assorti, comme c'est en général le cas, de recommandations au maître d'ouvrage pour la suite des choses. Et à l'issue de cette remise, le maître d'ouvrage aura trois mois pour rendre son propre rapport et faire part de sa décision. À l'issue d'un débat public, le maître d'ouvrage décide de poursuivre son projet tel qu'il l'a prévu. Il peut décider de le modifier, il peut, dans certains cas, décider de l'abandonner. C'est des choses qui sont arrivées, même si ce n'est pas le plus fréquent.

On a articulé notre débat. Nous avons des réunions d'ouverture qui sont aujourd'hui à Nogent-sur-Seine. Nous en avons eu une autre il y a deux jours à Beaumont-en-Véron, juste à côté de Chinon. C'est des réunions d'ouverture dont l'ambition est assez limitée. Il s'agit de vous exposer la façon dont nous allons construire le débat. Quels sont les rendez-vous importants auxquels nous souhaitons que vous puissiez continuer à vous intéresser. Et puis une présentation dans les grandes lignes du projet par *newcleo*. Ces réunions n'ont pas vocation à aller au fond des choses. C'est un sujet compliqué. Il y a beaucoup de tenants et aboutissants, comme je vous l'ai dit. Donc, on a prévu d'autres réunions qui permettront d'approfondir certains sujets.

La suivante, ce sera jeudi prochain, qui est une réunion qui, celle-là, sera en visioconférence qui essaiera de traiter de la place des projets de *newcleo* dans les orientations de la politique nucléaire française. Le projet *newcleo* - je pense que madame Verrhiest vous le dira tout à l'heure - a été retenu dans le cadre du projet *France 2030*. Ça fait partie d'une série de 11 entreprises privées qui ont été sélectionnées. Parallèlement, il y a des projets d'EPR2, des développements d'électronucléaires et des réunions du Conseil de politique nucléaire. On essaiera de recadrer un peu le projet *newcleo* dans tout ce cadre. Il y a d'autres aspects importants qui sont liés à cela, et notamment l'accès aux matières, aux combustibles, parce que *newcleo* dépendra d'approvisionnements qu'il ne maîtrise pas, en tout cas à ce stade, à notre connaissance.

À la fin du mois d'avril, nous aurons des réunions sur place consacrées aux enjeux environnementaux. Nous les ferons précéder d'une visite de site, nous inciterons le public à s'inscrire. L'idée est d'aller voir le site d'implantation de l'installation. Pour le projet d'usine, ce sera à Pont-sur-Seine et à Marnay. Ça sera suivi ensuite d'une séance de travail sur table à Romilly-sur-Seine.

Début mai, nous aurons une réunion qui essaiera d'aller un peu plus au fond sur les technologies proposées par *newcleo*, donc comment le réacteur est conçu, comment l'usine fonctionnera, quels seront les enjeux de sûreté, les enjeux de sécurité, qui sont des aspects quand même très importants dès qu'on parle de nucléaire. Ce sera également en visioconférence, donc on aura un plateau-télé et ce sera retransmis en direct. Une réunion de mi-parcours lorsqu'on aura avancé au mois de mai. Ensuite, nous attaquerons fin mai et début juin, donc ça sera le 5 juin pour Villenauxe-la-Grande, ici, sur les aspects d'aménagement du territoire. Donc, aménagement du territoire, quand on annonce l'arrivée de 500, 1 000 ou 1 500 personnes en emploi direct, ça fait potentiellement 1 500 familles à terme. Il faut les loger. Ça a toute une série de conséquences dans le domaine de l'aménagement du territoire. Ça sera évoqué lors

de ces deux après-midis, le 30 mai dans le Chinonais et le 5 juin dans la région de Nogent, à Villenauxe-la-Grande.

Le Mercredi 10 juin, une réunion qui sera en visioconférence, qui abordera les dimensions économiques du projet *newcleo*. On a une entreprise privée qui s'attaque à un investissement qui est très important. Quel est le modèle économique qui sous-tend tout cela ? Ça sera l'objet de cette réunion-là. Et le mercredi 15 juin... le 15 juillet, une réunion conclusive. Le débat continuera à tourner, en ce sens que le site du débat restera ouvert jusqu'au 30 juin, et donc le public pourra continuer à contribuer sous forme de questions-réponses lors de cette phase finale. Carmen, pour la suite ?

Mme Carmen BOULEY DE SANTIAGO - CPDP

Oui, merci. Les modalités du débat. On a les réunions publiques et les grandes réunions que Laurent a présentées. Je vais commencer par toutes les modalités en ligne que Laurent vient d'introduire. Le site internet, informatif et interactif, où il y a un kit du débat, quiconque peut le télécharger et l'utiliser avec des amis, dans une école, dans une association. Au niveau de l'information, il y a toute une liste de ressources avec des ressources aussi contradictoires, des sujets qui concernent les enjeux de ce débat où il est précisé combien de temps avez-vous pour lire ou regarder des vidéos. On a la production, justement, de la vidéo sur les réacteurs à neutrons rapides, les RNR, de monsieur Bidouille, qui vise à expliciter de manière pédagogique le fonctionnement des dits réacteurs.

De manière plus classique, pour celles et ceux qui ont déjà participé à un débat public, on a un système de questions-réponses où vous pouvez mettre vos questions et vous aurez vos réponses à peu près sous 15 jours, où vous pouvez poster vos avis et vous répondre les uns les autres. On a une adresse e-mail pour répondre à toutes vos questions sur le débat et on a également aussi un objet assez ancien qui est le cahier d'acteurs. Donc, toute personne morale peut se saisir, télécharger sur le site le cahier d'acteurs et formuler son avis, insérer des graphiques, des photos. Il y a un canevas, de quatre pages à respecter. Vous pourrez voir tout ça sur le site internet.

Il y a d'autres modalités qui font écho à la valeur de l'inclusion de la Commission nationale du débat public. Sur la slide précédente, vous avez peut-être vu le terme de débat mobile, déjà avancé par notre président tout à l'heure. Les débats mobiles, qu'est-ce que c'est ? Ce sont des techniques d' « aller vers » sur les marchés, dans certains quartiers, là où on rencontre du public qui, de manière innée, ne participerait pas à ce genre d'événement ou n'oserait pas prendre la parole. Ça, c'est vraiment une des modalités et elle nous permet d'aller aussi sur les territoires limitrophes, les départements limitrophes au projet, afin d'étendre un peu ce recueil de la parole. On a des modalités spécifiques auprès des jeunes, donc des partenariats avec des rectorats. Ici, à Troyes - vous me corrigerez - et dans des lycées et des collèges, l'organisation d'événements dans les universités, donc le campus de Troyes, la Sorbonne à Paris. Nous avons deux étudiantes de la Sorbonne présentes ici ce soir.

Des modalités auprès des publics dits « éloignés du débat », donc la présence dans les marchés et des partenariats avec des acteurs sociaux, centres sociaux, CCAS, autres associations, afin de créer des conditions pour que celles et ceux qui ne se sentent pas légitimes à parler puissent prendre la parole. Laurent ?

M. Laurent PAVARD - CPDP

Avant de passer aux questions, juste, vous avez toutes les informations utiles pour le débat dans ce dépliant que vous êtes censés - en tout cas dans un rayon de 30 kilomètres autour de Pont-sur-Seine, vous êtes censés - avoir reçu dans vos boîtes aux lettres. Je sais qu'il y a toujours des loupés, que certains n'ont peut-être pas reçu ça, mais il est en tout cas disponible à l'entrée. Je vous recommande de vous le procurer. Vous trouverez les dates, les rendez-vous et les adresses pour vous connecter au site Internet qui est un site où il y a énormément de ressources à votre disposition.

On va passer maintenant à une séquence d'échanges sur... Vous voulez bien limiter vos questions si vous en avez à l'organisation du débat. Nous allons aborder tout à l'heure le projet lui-même. Il y a des

dames qui vont vous passer des micros, si vous avez des questions. Une question là ? Si vous pouvez vous lever et vous présenter, monsieur. Merci.

M. Didier NOËL - Participant

[Intervention difficilement audible – problème micro] J'ai voulu poser une question préalable après l'intervention du député, mais je n'ai pas eu le loisir de le faire. Cette question est simple : quand la représentation nationale sera-t-elle saisie des projets de *newcleo* et quand votera-t-elle dessus ?

M. Laurent PAVARD - CPDP

C'est un sujet où je ne suis pas certain que la représentation nationale soit dans le circuit de décision pour ce projet-là. Je ne sais pas si Marc a plus de lumière que moi.

M. Marc PAPINUTTI - CNDP

Je n'ai pas beaucoup plus de lumière autre que de dire qu'il y a une PPE [*programmation pluriannuelle de l'énergie*] qui, je crois, est sortie il y a quelques semaines. On pourra demander aux représentants de l'État dans la réunion thématique comment c'est traité, mais je n'ai pas d'autres idées personnellement. Je sais que c'est dans la PPE, c'est ce que j'ai compris, mais à re-poser ce jour-là et on vous donnera une réponse précise avec l'État sur ce point.

M. Laurent PAVARD - CPDP

À ce stade, vous savez qu'il y a la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) qui a été publiée. Il y a eu un Conseil de politique nucléaire qui s'est réuni au mois de début mars. Je crois que c'était le 12 ou le 13. Vous avez peut-être pris connaissance de son compte rendu qui prévoit la promotion de petits réacteurs de nouvelle génération, sans être plus précis que cela. On ne sait pas quel est le nom du lauréat. C'est probablement l'issue de la deuxième phase d'examen du projet *France 2030*. Y a-t-il d'autres questions ? Là-bas Monsieur, si vous pouvez lui donner un micro...

M. Eric NOËL - Participant

Bonsoir. Quel est le sens et quel est l'objectif de ce débat public Pardon. Monsieur Noël, Éric.

M. Marc PAPINUTTI - CNDP

Je vais vous répondre très rapidement et je pense que Laurent et son équipe compléteront. L'objectif d'un débat public est très simplement pour vous de prendre connaissance du projet tel qu'il est et tel que les deux projets sont, de donner votre avis, d'argumenter vos positions. Ensuite, nous ferons une synthèse de tous ces échanges et de vos avis qui seront accompagnés de recommandations pour le porteur de projets, c'est-à-dire pour *newcleo* et RTE. Et c'est ensuite eux qui prendront des positions et environ 60% des projets sont modifiés à l'issue d'un débat public, parce que justement, les questions que vous posez, vous, grand public, permettent d'avancer sur le projet et sur la connaissance du projet. Et un projet ne peut pas exister sans être sur un territoire. C'est ça aussi qui est essentiel, c'est qu'il y a un moment, il y a un territoire et le projet tel qu'il est présenté là va atterrir sur un territoire. C'est cette rencontre que nous synthétisons dans un rapport à l'issue du débat.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Oui, si je peux me permettre de compléter. Je vais dire que la mission de la Commission du débat public n'est pas de donner un avis sur le projet, mais de donner un avis sur la façon dont le débat se déroule et de rendre compte des positions des uns et des autres de façon aussi objective que possible. Ultérieurement, dans la vie du projet - si le projet est confirmé par le maître d'ouvrage - il y aura des procédures d'enquête d'autorisation d'enquête publique, à la fois sur le domaine environnemental, mais également dans le domaine de l'autorisation d'installation nucléaire de base. Ça donne lieu à des enquêtes. Ces enquêtes sont sous le contrôle d'un commissaire enquêteur qui, lui, donne un avis. C'est à l'issue de ces enquêtes qui viendront beaucoup plus tard, que l'autorisation sera accordée ou refusée. Voilà ce que je peux vous dire sur le débat.

Juste aussi une précision complémentaire : c'est que le débat public est une procédure qui est prévue dans le Code de l'environnement et qui a valeur constitutionnelle. C'est un droit qui est accordé au public de pouvoir être informé et s'exprimer. C'est quelque chose qui, selon nous, est quand même quelque chose d'important et ça, ça découle d'accords internationaux comme la Convention d'Aarhus.

J'espère que j'ai répondu à votre question. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur le débat lui-même ? Madame, il y a une dame, si vous pouvez lui donner un micro.

Mme Lysiane GUILLET - Participante

Bonjour, merci. Lysiane Guillet, je fais partie de l'ASPE 5V. Je m'étonne qu'on puisse commencer un débat en ayant pas le cœur du sujet, c'est-à-dire, comme l'a dit tout à l'heure une personne et comme la question a déjà été posée à Beaumont, on ne sait pas aujourd'hui si *newcleo* aura du plutonium. Et ça, il me semble qu'on ne peut pas faire un débat sans avoir cette information. Sinon, tout le débat ne sert à rien. C'est mon sujet. Je voulais savoir si vous ne servez pas de publicité à *newcleo* pour faire croire tout simplement à ses actionnaires que le calendrier est respecté. Mais pour nous, les gens qui veulent savoir sur le terrain qu'est-ce qu'il en est, nous n'avons pas l'information principale. [Applaudissements]

M. Laurent PAVARD - CPDP

Juste une précision. Monsieur Papinutti vous a informé du déroulement de la décision qui a été prise d'organiser un débat. La Commission nationale a été saisie par le maître d'ouvrage et à partir du moment où la CNDP est saisie par un maître d'ouvrage, elle a deux mois pour prendre une décision. La décision, c'est soit on organise un débat, soit on organise une concertation qui est une forme un peu différente d'association du public, soit on n'organise pas de débat. Je pense que le choix est assez limité s'agissant d'un projet nucléaire. Sur le plutonium, j'appelle votre attention sur le fait que, effectivement, aujourd'hui - je l'ai dit tout à l'heure - on n'a pas d'assurance sur ce point-là. Ça fait partie des sujets que nous souhaitons évoquer lors de la réunion du 16, c'est-à-dire la semaine prochaine, du 16 avril. Et le débat doit pouvoir servir à éclaircir ce point qui est évidemment fondamental.

M. Marc PAPINUTTI - CNDP

On peut juste, en deux secondes, sur la réponse, dire que si en plus on choisit de faire un débat public, la CNDP maîtrise tout l'ensemble du débat. La concertation, c'est le maître d'ouvrage qui la fait, mais il n'y a pas la même portée, il n'y a pas la même organisation. On a plutôt choisi évidemment le débat public pour pouvoir être certains de donner à vous tous, les meilleures informations et donc de recueillir votre avis comme vous venez de l'exprimer.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Y a-t-il une autre question, une autre intervention ? Monsieur, ici, on peut lui donner un micro ?

M Pascal HOUPLON - Participant

Bonjour, Pascal Houplon de l'association Aube Durable. Moi d'abord, je félicite l'organisation qui a cette possibilité d'organiser un débat public à cette échelle sur un tel projet, c'est évident. On a déjà eu des relations avec la CNDP sur ce sujet. Par contre, j'ai des réserves. J'ai des réserves parce que j'ai suivi le débat en visio sur Beaumont. Pour moi, on n'est pas - pour l'instant, en tout cas, j'espère que ça va changer - mais on n'est pas pour l'instant dans un débat, c'est-à-dire il n'y a pas de contradiction. On a une intervenante de *newcleo* qui est spécialisée dans la communication et qui est brillante, talentueuse, mais on n'a pas de possibilité - c'est ça que j'ai vécu derrière mon écran avant-hier soir - il n'y a pas de possibilité de relance. C'est-à-dire que Madame de *newcleo* répond avec beaucoup de talent aux questions, parfois est capable de noyer le poisson dans ses réponses et derrière, les intervenants ici qui posent des questions, on n'a pas de possibilité de relance. Donc, ça fausse le débat. On est dans quelque chose d'assez inégal dans le rapport entre les questions ou les interventions qui sont faites et les réponses qui sont apportées. Donc, serait-il possible, si j'ai une question à poser - vous me direz si c'est possible ou pas - d'avoir ce droit de relance quand la réponse qui nous est faite n'est pas satisfaisante ? Voilà. [*Applaudissements*]

M. Laurent PAVARD - CPDP

Sur ce point-là, pourquoi pas ? Mais si vous avez suivi le débat de Chinon, vous avez quand même noté qu'on a dépassé d'une bonne heure l'horaire prévu. Il y a eu quand même pas mal d'opposition. Les questions qui ont été posées, les opposants ont été représentés et ont pu s'exprimer. Donc, je ne pense pas qu'on puisse dire que c'était un monologue ou quelque chose à sens unique. Il y a vraiment eu des échanges et des contestations. C'est normal dans le cadre d'un débat. Après, la relance, si vous estimez que les réponses ne sont pas satisfaisantes, effectivement, il faut le dire, mais on n'a pas vraiment eu cette impression-là. On se trompe peut-être.

Mme Carmen BOULEY DE SANTIAGO - CPDP

Peut-être aussi une précision, c'est vraiment la réunion de lancement et Laurent l'a précisé tout à l'heure. On est dans l'introduction du débat, du projet, du maître d'ouvrage et de la gouvernance - vu qu'il y avait déjà des questions sur la gouvernance. Après, il y aura d'autres réunions publiques où, évidemment, on cherche à mettre en scène aussi la contradiction ici à la tribune, entre guillemets, au niveau des mange-debout, pour être exacte. Donc, la relance, oui, mais une petite relance, peut-être. Une question, pas loin ?

M. Laurent PAVARD - CPDP

Il y a une question au fond de la salle, Madame ? Oui.

Mme X - Participante

Bonjour, habitante de la Motte-Tilly. N'avez-vous pas peur que toutes ces réunions finissent par faire en sorte que les gens se désintéressent ? Trop de réunions tuent les réunions ?

M. Laurent PAVARD - CPDP

C'est peut-être un risque, mais que faut-il faire ? Ne pas réunir les gens, ne pas les informer ? C'est vrai que vous êtes très sollicités. Peut-être qu'un jour, vous aurez un débat public pour un EPR ici. La démarche d'aller vers le public, elle est parfois un peu lourde pour le public, mais c'est peut-être un prix à payer pour l'information. Et à nous de gérer aussi le temps. C'est-à-dire qu'il ne faut pas que les réunions soient trop longues pour que chacun puisse s'exprimer. Et on fait attention à répartir la parole, comme vous l'avez vu aujourd'hui. Donc, on est très attentif à ça.

On est attentif sur un autre point, c'est que vous puissiez vous exprimer. Je crois que c'est ça qu'il faut. Et que le maximum de gens puisse s'exprimer, dans tous les territoires concernés, le plus possible. Donc, les réunions publiques sont compliquées, mais il y a d'autres modalités qui vous seront présentes, qui vous ont été présentées et qui permettront d'autres modes de parole ou d'expression.

Mme Carmen BOULEY DE SANTIAGO - CPDP

Il y a une petite question derrière nous parce qu'on vous voit moins... On est désolés. Voilà. Peut-être la dernière.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Oui, et après, je propose qu'on passe la parole, enfin, qu'on passe à la deuxième séquence qui est celle de la présentation du projet. Monsieur ?

M. Jean-Claude ALIX – Participant

Bonjour à tous. Jean-Claude Alix de Marnay-sur-Seine. Au début, quand il y a eu le projet de *newcleo*, on entendait parler d'un retraitement du déchet nucléaire de centrales. Maintenant, on se rend compte, quelques semaines, quelques mois plus tard, que c'est un réacteur nucléaire qu'on veut nous mettre en place. D'où vient un peu ce décalage ?

M. Laurent PAVARD - CPDP

Je pense que vous aurez peut-être la réponse à votre question dans la deuxième séquence qui traite du projet. Je note, Madame Verrhiest, vous avez noté... essayez dans votre présentation de bien mettre en évidence les différentes caractéristiques de votre projet. Si vous êtes d'accord, je vous propose de passer à la deuxième séquence qui est celle de la présentation du projet par madame Verrhiest et madame Boucher, qui sont directrice du débat, donc la représentante de *newcleo* pour le débat, et Madame Boucher, qui est en charge du projet de l'usine de MOX. Voilà.

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Bonsoir à toutes et à tous. Laurent Pavard vient de me présenter. Je m'appelle Ghislaine Verrhiest-Leblanc. Je suis effectivement Directrice du débat public et de la concertation pour *newcleo*. Je suis accompagnée ce soir de Aude Boucher, qui représente la Direction du projet d'installation, de fabrication de combustibles MOX-LFR dont on va parler ce soir. Je m'exprime ce soir au nom de *newcleo*, mais aussi de RTE, qui est présent dans la salle à nos côtés et qui porte avec nous ces deux projets qui ont vocation, qui sont conçus pour contribuer à l'énergie nucléaire de demain.

On vient de le voir avec Laurent Pavard et Marc Papinutti, s'ouvre aujourd'hui un moment de débat public. C'est le démarrage d'une information auprès du public sur nos projets, de discuter de l'opportunité et des caractéristiques. Mais ce n'est que le point de départ. Il y aura de nombreuses phases d'échanges, d'écoute et de partage. Ce débat a commencé la semaine dernière, 2 avril, va courir jusqu'au 30 juillet. Les éléments que je vais vous présenter en essayant d'être relativement synthétique - et on répondra aux questions et aux relances qui seront formulées - ont été détaillés dans le dossier des maîtres d'ouvrage, que vous avez peut-être lu ou pas encore, qui est téléchargeable sur la page du débat.

C'est un dossier qui est copieux, plus de 200 pages, mais qui essaie de vous apporter un maximum d'informations techniques sur les projets dans l'état des études actuelles. Il est à mi-chemin entre la technique et la pédagogie. L'objectif était vraiment pour nous de nous adresser à la fois à du public averti, des experts du domaine - certains sont présents dans la salle - mais également le public non averti. Pour atteindre cet objectif, vous avez d'autres documents à votre disposition, vous avez pu récupérer ou sinon vous pourrez le faire en sortant, une synthèse d'une vingtaine de pages qui vous donne des détails

techniques tout en restant pédagogique, ainsi qu'une plaquette quatre pages qui permet de toucher le plus grand nombre avec quelques points de repère. Bien sûr, ce n'est pas suffisant pour décrire l'intégralité des projets, mais ça peut vous donner des pistes et vous inviter à lire ces documents.

Tout à l'heure, la Commission particulière du débat public vous a parlé d'inclusion, on a parlé des jeunes, on a parlé de centres sociaux. Avec RTE, *newcleo* a voulu aller aussi vers de l'inclusivité, c'est-à-dire s'adresser à du public qui peut être en situation de handicap, visuel, auditif. On a prévu également des plaquettes de quatre pages transcrites en braille et des versions audio qui vous permettent d'écouter en partie ces documents.

Avant de rentrer dans le vif du sujet et de vous présenter les deux projets - avec, bien sûr, nous sommes dans l'Aube, Nogent-sur-Seine, je vais focaliser mon propos sur l'installation de fabrication de combustibles et nous aurons de nombreux échanges sur ce projet - vous dire qui est *newcleo*, cet acteur privé, potentiel, futur exploitant nucléaire dont on a parlé en ce début de soirée. *newcleo* est une société française dont la vocation est de travailler en France, mais de produire également, de développer ses projets en Europe et à l'international. C'est une entreprise qui a été créée en 2021 et dont le siège est à Paris. Bien qu'elle soit jeune, elle a été créée par trois experts du monde nucléaire : Stefano Buono, Luciano Cinotti, Elisabeth Rizzotti. Tous trois ont travaillé plusieurs dizaines d'années dans le nucléaire, pour le CERN, pour des constructeurs de centrales nucléaires, mais également Stefano Buono a conçu, exploité, une installation qui fabriquait des radionucléides, des éléments pour la médecine nucléaire. Laurent Pavard l'a dit tout à l'heure, notre société est lauréate d'un programme français qui s'appelle le Plan *France 2030* pour la partie « Réacteurs nucléaires innovants », ambition voulue par l'État français, pour le réacteur qui est l'objet du débat.

Elle emploie aujourd'hui 900 personnes, dont 330 salariés en France. 2021, vous me direz, c'est jeune. Oui, mais notre technologie - et ce qui va vous être présenté et ce qui est envisagé de développer - repose sur plus de 30 ans d'héritage. D'une part, de la filière à neutrons rapides des réacteurs nucléaires qui a existé en France. C'est l'héritage de réacteurs historiques Rapsodie, Phénix, Superphénix, qui ont été exploités pendant plusieurs dizaines d'années. Et d'une deuxième branche, c'est la technologie du caloporteur au plomb, du refroidissement au plomb de ce réacteur nucléaire, qui nous vient plutôt d'un héritage italien et de travaux que l'on poursuit aujourd'hui avec l'ENEA, qui est l'équivalent du CEA en Italie, notamment sur un centre de recherche unique dans le monde, à Brasimone.

Avant de rentrer sur les deux projets, on va essayer de comprendre ensemble quelle est la feuille de route industrielle du Groupe *newcleo*. Vous la voyez ici projetée sur ce schéma. Laurent Pavard et Marc Papinutti évoquaient tout à l'heure la Programmation pluriannuelle de l'énergie qui, effectivement, a été révisée et approuvée en février de cette année. Vous dire tout d'abord que cette feuille de route industrielle, et l'ensemble de ces projets, sont parfaitement cohérents avec les objectifs de l'État français inscrits dans cette Programmation pluriannuelle de l'énergie, et également dans la Stratégie nationale bas carbone qui ambitionne une émission zéro net de CO₂ à l'horizon 2050.

La feuille de route industrielle de *newcleo* ne se limite pas aux deux projets soumis au débat. Les premières pierres sont bien sûr cette installation de fabrication de combustibles dont on a besoin pour alimenter le premier réacteur, dont on parlera tout à l'heure, ce premier réacteur de 30 mégawatts électriques, qui a fait l'objet de discussions à Chinon avant-hier. Mais l'objectif pour *newcleo* est de concevoir, développer, exploiter plusieurs réacteurs de puissance supérieure, 200 mégawatts, en France, en Europe et à l'international.

Pour cette feuille de route, à terme, il y aura besoin d'un quatrième type d'installation que vous voyez ici au niveau de la pastille 4, qui est un centre d'entreposage dédié aux combustibles usés de *newcleo* ainsi qu'aux déchets, dans l'attente de leur retraitement pour reboucler le cycle. Ce retraitement sera effectué à l'extérieur du groupe *newcleo* par un opérateur français historique, avec des spécifications techniques qui sont en cours de réflexion, dans le respect, bien sûr, de la réglementation française, mais aussi d'accords internationaux en matière de retraitement des combustibles usés étrangers.

Pourquoi cette feuille de route aujourd'hui ? On a un parc existant. Parce que cette feuille de route contribue à décarboner l'industrie française et à armer, renforcer notre souveraineté énergétique. Je crois que l'actualité de ces derniers jours, au niveau international, les sujets d'approvisionnement en matière d'uranium naturel ne font plus débat aujourd'hui. On l'a tous entendu et c'est stratégique aujourd'hui de

concevoir et renforcer cette souveraineté énergétique. Il s'agit donc, par les installations qui vous sont présentées, qui sont toutes des installations nucléaires de base, de produire une énergie fiable, sûre et compétitive à partir de matières qu'on a déjà à disposition sur le sol français. On en reparlera tout à l'heure, c'est le plutonium, qui est issu du retraitement des combustibles usés des centrales existantes, exploitées par EDF. Et c'est l'uranium appauvri qui est issu des procédés d'enrichissement de l'uranium pour le fonctionnement de ces mêmes centrales.

Les deux projets, les deux premières briques de cette feuille de route qui sont objets du débat, sont une installation de fabrication de combustibles MOX-LFR - on l'a dit tout à l'heure - pressentie sur les communes de Pont-sur-Seine et de Marnay-sur-Seine, dont la mise en exploitation est envisagée à ce jour à l'horizon 2032. Cette installation produit un combustible pour ce premier réacteur, qu'on appelle un réacteur modulaire avancé. C'est un réacteur de quatrième génération de 30 mégawatts électriques de puissance dont la mise en service est envisagée à l'horizon 2033 et dont le site d'implantation pressenti est basé en Indre-et-Loire, sur les communes de Beaumont-en-Véron et Savigny-en-Véron.

Les deux projets, à savoir la première unité de fabrication de l'installation pressentie, de fabrication de combustibles MOX et le réacteur, en termes d'investissement, se chiffrent à 3 milliards d'euros. Les deux projets seront raccordés au réseau électrique français par RTE, co-porteur du projet.

Rentrons un petit peu plus dans le détail maintenant sur ce projet d'installation de fabrication de combustibles MOX-LFR. Le combustible MOX existe en France. Il est déjà utilisé sur le parc industriel français, mais il s'agit ici de construire un combustible MOX particulier dédié aux réacteurs envisagés par *newcleo*. Il sera fabriqué à partir du plutonium, de matières valorisables issues du parc industriel français et nucléaires, les matières retraitées, le plutonium, issus du retraitement des combustibles usés qui sont entreposés aujourd'hui en nombre au niveau français, et d'uranium appauvri qui est aussi entreposé en nombre - pour vous donner un chiffre, c'est 340 000 tonnes aujourd'hui d'uranium appauvri, dont très peu est utilisé - qu'on se propose d'utiliser pour fabriquer ce combustible avec une installation, vous le voyez ici sur le plan, qui serait conçue de façon modulaire. Il y a trois unités de fabrication qui sont envisagées. Elles verraient le jour progressivement en fonction de l'augmentation croissante des besoins et du déploiement du parc.

La première unité de fabrication de combustibles permettrait au maximum par an de produire 400 assemblages combustibles. On va en parler quand on va regarder tout de suite le procédé. Le procédé qui est utilisé dans cette installation est un procédé qui est connu depuis des décennies en France. Il est un procédé assez similaire à l'installation ATPu [*atelier de technologie du plutonium*], qui a fonctionné notamment pour alimenter les réacteurs nucléaires à neutrons rapides que j'évoquais sur le centre CEA Cadarache, également l'installation Melox d'Orano, qui fonctionne aujourd'hui pour le MOX dédié au parc de réacteurs de puissance en service. Ce procédé est connu et optimisé aujourd'hui en se nourrissant des connaissances acquises et du retour d'expérience dans le projet proposé par *newcleo*. Le procédé est simple et manufacturier. Les matières valorisables dont on parlait, le plutonium et l'uranium, arriveraient au niveau de l'installation sous forme de poudre d'oxyde d'uranium et d'oxyde de plutonium - c'est la première pastille ici. Ces matières seraient mélangées, dosées et compressées pour former des petits cylindres de poudre crue. Vous avez pu les voir peut-être sur les maquettes qui sont à votre disposition ou vous irez voir tout à l'heure. Ces petits cylindres de poudre crue seront cuits à haute température. Puis, ces céramiques cuites seront enfilées dans des gaines, des tubes d'acier inoxydable qui seront ensuite soudés à leur extrémité. Ces tubes, que vous avez vu également sur les maquettes, forment des aiguilles - pour les réacteurs de puissance actuellement en service, on parle de crayon. On assemble des aiguilles ensemble, ça forme un assemblage combustible. Et cet assemblage combustible est mis dans un emballage de transport et expédié vers les réacteurs, à savoir le premier réacteur envisagé par *newcleo* de 30 mégawatts, pour rejoindre le cœur de ce réacteur.

Ce projet d'installation, on l'a dit tout à l'heure avec l'intervention de la CNDP, a des effets potentiels sur l'environnement, les ressources locales et l'enjeu de protection des salariés est une priorité pour *newcleo*. En matière d'environnement, le choix du foncier ne s'est pas fait par hasard. On parlait tout à l'heure, et vous l'avez vu sur le plan de la commune de Pont-sur-Seine, on s'est basé sur un foncier qui est à vocation industrielle. Aujourd'hui, bien sûr, des études environnementales, et c'est imposé par la réglementation française, sont en cours. Il s'agit de broser un état initial, d'avoir un diagnostic complet sur les caractéristiques de cet environnement au niveau de la biodiversité, mais pas que sur ces aspects.

Et par rapport au projet qui est envisagé par *newcleo*, de caractériser quels pourraient être les effets potentiels, comment les éviter, Comment les réduire et éventuellement, comment les compenser ?

Dans les problématiques environnementales aujourd'hui, nous sommes tous préoccupés par la gestion de la ressource en eau. Tout de suite, vous dire ici sur le procédé que je vous ai présenté, c'est un procédé à sec. Il n'utilise pas d'eau. L'eau utilisée sur l'installation est de l'eau à destination sanitaire. Rien de plus que la consommation d'eau d'une industrie courante. Du point de vue des déchets - il y avait une intervention tout à l'heure dans la salle, j'y reviendrai - l'objectif de tout le projet *newcleo*, c'est ce recyclage et ce multi-recyclage. Les déchets qui seront générés sur l'installation sont faibles en quantité. Ils seront triés, ils seront sélectionnés. Il y aura des déchets conventionnels et il y aura des déchets radioactifs qui seront entreposés dans l'attente de la prise en charge par des exutoires, exploités notamment par l'ANDRA.

La protection des salariés, enjeu clé en matière de sûreté, doit se distinguer sur deux phases. La phase du chantier - c'est la phase du terrassement, des travaux de génie civil - et là, des mesures de protection individuelles et collectives seront mises en place pour prévenir tous les risques. Et il y a la phase d'exploitation. Je vous parlais d'utilisation de poudre. Quand on utilise de la poudre, tout de suite, on pense au risque de dispersion, de contamination, d'ingestion, de contamination par le toucher. Et ça, c'est un enjeu de sûreté qui est pris en compte avec un procédé qui se fait entièrement sous confinement, je vais y revenir. Avec des contrôles réguliers, des formations spécifiques des opérateurs et un suivi dosimétrique.

Le confinement, justement, on le voit ici. Deux types de confinement. Un confinement qu'on appelle statique, c'est-à-dire passif, sans intervention humaine, par conception. Pour limiter l'exposition, éviter l'exposition des salariés, toutes les manipulations de poudre et la fabrication des aiguilles se fera dans des « boîtes à gants » qui étaient projetées tout à l'heure. Ce sont des enceintes étanches qui sont sous dépression et qui constituent la première barrière de confinement. La deuxième barrière est constituée par la paroi de ces ateliers procédés et la troisième barrière par les murs du bâtiment de l'installation. Couplée à ce confinement statique passif, est associé un confinement dynamique, de la ventilation, plusieurs niveaux de filtration haute performance associés à des détections et des seuils d'alerte en cas d'incident.

En termes de démarche de sûreté, les risques contre lesquels on se prépare et qu'on veut prémunir, éviter absolument, sont les risques d'incendie, de dispersion, j'en ai parlé, et de criticité. On manipule de la matière nucléaire et on veut éviter cette réaction en chaîne. On va avoir sur ce point un enjeu de limitation des quantités dont on pourra parler au moment des échanges, mais également en lien avec les autorités, pour l'exploitant, l'élaboration d'un plan d'urgence interne et d'un plan de protection pour les autorités en cas de besoin. Toutes les dispositions en matière de sûreté respectent la réglementation nationale en la matière qui s'applique à toute installation nucléaire de base. Qu'elle soit exploitée par un exploitant public ou un exploitant privé, l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection, qui est une autorité indépendante, y veille.

En matière de sûreté, un dossier d'options de sûreté - c'est-à-dire qui décrit toutes les mesures qui sont prises par l'exploitant envisagées aujourd'hui pour ce projet, la conception de l'installation que j'ai commencé à vous expliquer avec le confinement - a été déposé auprès de l'Autorité en décembre 2024. L'exploitant de *newcleo* n'y était pas contraint. C'était une possibilité qui lui était offerte pour afficher tout de suite ce qu'il envisageait et les garanties en matière de sûreté qu'il pensait mettre en place sur ce projet. L'instruction de ce dossier est aujourd'hui terminée et l'avis d'expertise de l'Autorité a été rendu le 3 décembre 2025. Elle a permis à l'Autorité de regarder toutes les options de sûreté pour voir si elles étaient pertinentes, si elles s'appuyaient sur les bons standards, sur le retour d'expérience qui avait pu être acquis, si tous les types d'agressions possibles sur l'installation avaient été analysés. Et les conclusions de l'avis d'expertise - même si on attend encore aujourd'hui la décision, on l'espère dans quelques jours, de l'Autorité sûreté - dit la chose suivante : La démarche de sûreté proposée par *newcleo* est aujourd'hui satisfaisante. Des recommandations sont formulées pour aller plus loin et parfaire ce projet sur la ventilation, sur l'analyse du risque incendie et sur l'analyse de la chute d'avion.

Voyons maintenant les bénéfices potentiels pour le territoire du Nogentais. Quand on parle d'une installation de ce type-là, le premier bénéfice pour le territoire, c'est la création de valeur avec la création d'emplois. Aujourd'hui, dans les études disponibles, il est envisagé à ce stade 2 000 emplois pour la

phase chantier, directs et indirects, et par unité de fabrication de combustibles, les trois unités potentiellement successives présentées, 500 personnes, soit 1 500 emplois à terme. Laurent Pavard l'a dit tout à l'heure. Ces chiffres sont significatifs, sans commune mesure avec d'autres projets. Et au même titre que d'autres projets structurants pour le territoire qui existent, qui sont en cours ou qui sont envisagés aujourd'hui, il s'agit d'anticiper dans toutes les dimensions : logement, mobilité, recrutement, formation initiale, anticiper ces projets, avoir des interactions positives avec ces projets. Et là, des échanges ont lieu avec les services de l'État, les collectivités et les porteurs de ces projets pour ce faire. Parce que tout à l'heure, pour reprendre les mots de la Commission nationale, un tel projet - on parlait, je crois, d'atterrissage - un projet tel que celui-ci est avant tout un projet de territoire.

On parle du débat public. La Commission vous a expliqué que le débat public porte d'une part sur l'opportunité des projets. À quoi servent ces projets ? Est-ce qu'ils sont intéressants ? Est-ce qu'ils sont opportuns ou pas ? Et on parle aussi des caractéristiques des projets tels que je vous les ai présentés. On a deux projets - Laurent Pavard l'a très bien dit - deux projets qui sont interconnectés, même s'ils sont distincts. Une installation de combustibles conçue pour le réacteur. Donc, dans les alternatives et ce qu'on a appelé les scénarios zéro, c'est-à-dire de non-réalisation, on a regardé si l'un ou l'autre des projets ne se fait pas ou si les deux projets ne se font pas.

On a regardé également l'implantation possible sur d'autres sites. En cas de non-réalisation de ces projets, vu qu'on est sur un enjeu de contribution à la fermeture du cycle du combustible - C'est quoi la fermeture du cycle du combustible ? C'est aller utiliser les combustibles usés qui sont en grande masse entreposés aujourd'hui pour en extraire cette matière utile et fabriquer du nouveau combustible - ce qui est proposé par *newcleo* et par d'autres acteurs émergents du nucléaire et qui est souhaité aujourd'hui par le Gouvernement, c'est de limiter la production de déchets, utiliser des déchets existants également et faire du multi-recyclage pour laisser un héritage plus vertueux pour les générations futures et produire une énergie sans importation de nouvelles matières sur le territoire et en consommant les matières aujourd'hui disponibles. Si ces projets ne se font pas, il y aura bien sûr sur le territoire du Nogentais une absence de création d'emplois telle qu'elle est présentée, c'est évident. Mais au niveau national, le signal sera négatif pour les acteurs de la filière nucléaire et notamment dans le cadre de la relance du nucléaire. Il y aura un retard significatif sur les réacteurs de quatrième génération. Et puis, concernant l'héritage des réacteurs historiques à neutrons rapides, cet héritage est précieux et avec le temps, va disparaître. Les savoir-faire, les compétences acquises sont précieuses. Il faut les mobiliser maintenant et la France doit garder son leadership en matière d'énergie nucléaire.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Il faut conclure, Madame Verrhiest, s'il vous plaît.

Mme Ghislaine VERRHIEST - *newcleo*

Ça tombe bien puisqu'on arrive à la diapo de conclusion sur le planning. Timing parfait. Sur le planning, il vous est projeté à l'écran. Le calendrier envisage une mise en service aujourd'hui de ce projet - s'il venait à être réalisé - à l'horizon de fin 2032. Vous avez vu dans le dossier, si vous l'avez lu, que deux plannings ont été publiés. Ce planning présuppose des évolutions réglementaires et législatives. Si on reste au cadre actuel et que ces évolutions n'avaient pas lieu, il y aurait un an et demi de report sur cette mise en service. Quatre temps très rapidement sur le planning : Ici, c'est le démarrage de l'information et de la participation du public. Je l'ai dit tout à l'heure, Laurent Pavard l'a évoqué, concertation continue, de nombreuses phases d'enquêtes publiques, de consultations qui, selon le plan d'administration, auront lieu au fil des procédures administratives. Et c'est aussi le temps. On est très en amont du projet et c'est souhaitable pour que le débat ait un impact et puisse être un débat de réalité. Il y a bien sûr un approfondissement des études, notamment en matière de conception. Il y aura de nombreuses étapes administratives et réglementaires à franchir. Laurent Pavard vous les présentera en détail tout à l'heure et vous pourrez lui poser vos questions : Autorisations environnementales, Autorisation de création de ces installations et Autorisation de détention de matières. On a commencé à aborder le sujet. Enfin, viendra une phase de travaux potentiels, 2028 à 2032, du terrassement, du génie civil, les travaux de raccordement et puis des essais avant mise en service.

Le financement, on va en discuter. Vous avez commencé à poser des questions en disant : *newcleo*, acteur privé, quel est son financement ? Il est diversifié. Il y a les fonds propres de cette société, des levées de fonds auprès d'acteurs privés qui sont constantes, avec des périodicités également qui sont prévues, des subventions de l'État, attribuées dans le cadre du plan *France 2030*, et comme tout industriel, la possibilité d'avoir recours à des prêts bancaires. Voilà rapidement brossés les projets. Il est temps maintenant de vous écouter et de considérer vos remarques, vos réactions, vos questionnements. Je vous remercie. [*Applaudissements*]

M. Laurent PAVARD - CPDP

Merci madame Verrhiest. On a un exposé. Avant de vous donner la parole, le retour du groupe citoyen. Carmen, tu présentes ?

Mme Carmen BOULEY DE SANTIAGO - CPDP

Très bien. La Commission particulière du débat public a décidé de mettre en place un groupe citoyen. Ça se fait de plus en plus pour avoir une participation continue du grand public au cours du débat et ils ont pu lire le dossier de la maîtrise d'ouvrage en avant-première, avant l'ouverture même du débat, pour travailler dessus. Ce groupe citoyen, c'est quoi ? C'est qui ? C'est 19 personnes, donc 16 personnes du Chinonais et 3 personnes du Nogentais - donc, nous avons beaucoup de chance. Nous avons les deux tiers des participants et participantes du Nogentais qui sont présents ce soir et à qui je vais donner la parole - qui sont donc issus des deux territoires, qui ont été recrutés par une agence spécialisée en panélisation qui, je tiens à le préciser, a contacté 15 000 personnes via du porte-à-porte et du téléphone. Ça rejoint un peu peut-être la remarque de tout à l'heure. Le groupe qui est composé de 19 personnes n'est donc pas représentatif d'un point de vue statistique, mais il y a une certaine diversité en termes de genre, en termes d'âge, en termes de parcours professionnel et d'expérience de vie.

Quels sont les objectifs, les missions, les mandats qu'ils et elles, ont acceptés ? La première, c'est une sorte de lecture profane du dossier du maître d'ouvrage - comme je vous le disais en avant-première - pour en produire un guide, un « rapport d'étonnement » citoyen, comme on peut le faire en anthropologie, en sociologie, mais là, spécifiquement sur le dossier du maître d'ouvrage. La seconde mission, ce sera d'explorer et d'approfondir un des enjeux du débat. On est encore dans la phase de vote, mais elle se clôture demain. Ce guide, qui a été produit, ce « rapport d'étonnement », excusez-moi, sera disponible sur le site dès demain. Là, vous allez avoir les premières infos en avant-première. Ce que vont vous présenter Gwendoline Hébel et Hubert Dussaillant dans 30 secondes ou 45, c'est justement ce « rapport d'étonnement ». Juste comment ils ont travaillé, comment nous avons tous travaillé. Nous avons eu une première visio pour nous rencontrer, pour avoir quand même les grandes lignes du projet. Puis, nous nous sommes retrouvés toutes et tous à Saint-Jean-de-Braye, à équidistance des deux sites du projet, pour toute une journée de travail. C'était le samedi 7 mars, justement, sur le dossier du maître d'ouvrage.

Comment ça s'est passé concrètement ? On a utilisé majoritairement la technique de l'arpentage, qui est une technique venue de l'éducation populaire. Le dossier a été saucissonné, sans les annexes, en huit parties qui ont été travaillées d'abord en binôme, puis en sous-groupes, puis en plénière. Et l'après-midi a été consacré à identifier les idées-clés et prioriser ce qu'ils et elles voulaient dire aujourd'hui à vous toutes et tous, et aussi les questions aux maîtres d'ouvrage. Voilà. Je passe tout de suite la parole à Gwendoline et Hubert. Vous pouvez vous lever, venir ici.

M. Hubert DUSSAILLANT – Groupe citoyen

Je commence... Bonsoir. Donc, Hubert Dussailant, de Marnay-sur-Seine. On a été contactés par la CNDP pour faire partie de ce groupe citoyen. Ce soir, j'avoue que ce n'est pas un exercice facile. On n'a pas l'habitude de parler en public comme ça. Ce qui est regrettable, c'est que sur les 15 000 personnes contactées, seules trois ont répondu à l'appel sur le Nogentais. Le retour global sur le document du maître d'œuvre. Notre bilan est assez nuancé. Nous saluons les efforts d'explications, notamment sur la technologie et la présence d'un lexique qui nous a aidés. Mais notre sentiment dominant est que le document est trop technique, inégal dans sa qualité selon les chapitres et globalement, écrit pour des citoyens qui ont des connaissances techniques par rapport à ça. Pour les citoyens lambda comme nous, ça a été un petit peu un méandre.

Les enjeux environnementaux n'occupent que cinq pages, quand d'autres chapitres nous ont semblé trop longs et trop généraux. Et surtout, le montage financier nous a paru insuffisamment traité.

Mme Gwendoline HEBEL – Groupe citoyen

Ensuite, nous avons travaillé sur ce que nous avons appris de votre saisine. Malgré ces difficultés, nous avons acquis de vraies connaissances. Nous avons compris le contexte de la filière nucléaire française, la logique des réacteurs de quatrième génération et l'intérêt de combustibles MOX comme forme de recyclage. Nous avons saisi les avantages du refroidissement au plomb par rapport au sodium, ainsi que les besoins en eau et en électricité des deux projets. Nous avons également bien identifié la stratégie ERC, *Eviter-Réduire-Compenser*, de même que le potentiel de création d'emplois, surtout dans Nogentais.

M. Hubert DUSSAILLANT – Groupe citoyen

Plusieurs points nous ont collectivement surpris. D'abord, le fait que *newcleo* n'ait aucune installation de ce type préexistante. Il s'agit donc d'une expérimentation à grande échelle. Ensuite, l'absence d'études environnementales dans le document. Ces études sont prévues après la prise de décision pour poursuivre ou non le projet, ce qui a provoqué l'étonnement de tous les participants. Le déséquilibre entre les parties du document du maître d'ouvrage nous a aussi interpellé, notamment le fait que les risques soient très peu développés. Et enfin, le budget alloué à la formation et à la sécurité du personnel nous a semblé relativement faible par rapport à l'ensemble du budget consacré à ce projet.

Mme Gwendoline HEBEL – Groupe citoyen

Ce que nous aurions aimé trouver : Nous attendions davantage d'informations sur le stockage des déchets radioactifs, les risques spécifiques liés au plomb et au plutonium, la gestion des incidents, les retours d'expérience internationaux, le prix de l'électricité pour les riverains et les entreprises. Et la gouvernance précise entre public et privé, notamment qui assume quoi en cas de faillite ou de démantèlement. Sur la forme, nous aurions souhaité moins d'acronymes non définis et une plus grande cohérence dans l'usage des termes.

M. Hubert DUSSAILLANT – Groupe citoyen

Pour le Nogentais, dans notre territoire, autour de l'usine de fabrication de MOX, nous pointons des enjeux forts autour des transports. Les axes routiers sont déjà saturés. Et la formation professionnelle du personnel et bien sûr, les enjeux environnementaux.

Mme Gwendoline HEBEL – Groupe citoyen

Nos interrogations : nous avons au total produit collectivement plus de 50 questions pendant la journée du 7 mars et les avons synthétisées en fin de journée. Priorisées et revalidées lors de notre visio le 24 mars. Elles recourent de nombreuses thématiques telles que le modèle économique, les risques, l'environnement, l'aménagement du territoire, le lien entre le secteur public et *newcleo* et ainsi de suite.

M. Hubert DUSSAILLANT – Groupe citoyen

La prochaine étape : Actuellement, nous sommes en train de sélectionner les thématiques que nous souhaiterions approfondir lors de notre seconde rencontre en présentiel le 25 avril prochain. Avant celle-ci, nous aurons une visioconférence avec *newcleo* afin de leur poser des questions plus précises. [Applaudissements]

M. Laurent PAVARD - CPDP

Merci. Merci à vous deux. Vous avez une restitution pleine de fraîcheur et d'authenticité. Je voulais remercier nos deux collègues du groupe citoyen. Les nombreuses questions posées à *newcleo*, on n'y répondra pas ce soir. Le document sera publié, comme l'a dit Carmen, demain sur le site internet et nous avons prévu une réunion avec *newcleo* pour poursuivre les échanges sur ce sujet-là.

Nous avons maintenant une séquence de questions-réponses sur le projet avec la salle. Je voulais juste vous informer que nous avons déjà quelques questions sur le *chat* en ligne. Il faudra réserver un petit peu de temps pour le *chat*, mais on va commencer par la salle. Madame Tenot, vous voulez intervenir ? On vous apporte un micro. Madame Tenot.

Mme Sarah TENOT - Participante

Merci. Bonjour, je m'appelle Sarah Tenot. Je participe ici en tant que citoyenne, présidente de l'ASPE 5V et porte-parole des habitants de Marnay-sur-Seine en tant que Maire. Je suis venue avec notre conseil juridique historique, Maître Guezennec, qui nous a assisté utilement dans le cadre de notre opposition à un projet de raffinerie d'éthanol sur le même terrain que celui envisagé pour le projet *newcleo*.

La commune de Marnay-sur-Seine - et non pas Marne-sur-Seine comme c'est écrit là-bas - n'a jamais été demandeuse de ce projet. Pour être claire, elle ne souhaite aucunement faciliter l'implantation de ce projet industriel qui ne correspond ni à son modèle économique ni à ses valeurs. En tant qu'élu.es, le projet *newcleo* devrait nous inviter tous au doute et à la prudence. Il est expérimental, donc sans retour d'expérience. Il est extrêmement coûteux, voire ruineux et d'une grande opacité financière. Il n'est pas rentable, il est dangereux pour l'environnement, il comporte des risques en matière de sécurité et de sûreté. Aucune question n'est résolue, de la validation du combustible à la gestion des déchets radioactifs, en passant par l'accès au plutonium. Une installation nucléaire de base contrôlée par un nouvel acteur privé, ça n'existe pas.

Ce débat public a le mérite de nous faire prendre conscience que le projet nucléaire n'est à ce stade qu'une solution imaginaire. De ce fait, son dossier n'est pas pertinent et ne permet pas au public de se forger une opinion éclairée. Au-delà du projet *newcleo*, ce débat public nous permet de nous poser la question essentielle : est-il acceptable de privatiser la production énergétique nucléaire et de prendre le risque de fragmenter notre filière nucléaire publique historique ? Pourquoi confier à une startup privée qui n'a de français que son siège social, un domaine dans lequel nous avons déjà un expert, EDF, leader des énergies bas carbone dans le monde. *newcleo* a une fâcheuse tendance à inverser la situation. La France n'a nul besoin de lui pour affirmer sa souveraineté en matière d'énergie nucléaire et fermer le cycle du combustible. Elle sait déjà valoriser le plutonium et l'uranium appauvris qu'elle transforme en MOX dans l'usine Melox, contrôlée par l'État et mise en service depuis 1995. Et ce combustible est destiné aux centrales nucléaires.

En revanche, *newcleo* a besoin de la France pour légitimer son projet, avoir du plutonium et rassurer ses investisseurs. Alors, pourquoi partager le gâteau avec *newcleo* ? Le nucléaire doit rester un domaine public.

Et je voudrais terminer sur quelque chose de plus ludique avec un petit problème mathématique. Page 69 de votre dossier, il est indiqué que votre petit réacteur nucléaire consommerait 10 mégawatts électriques. Page 74, il est indiqué que la première tranche de l'usine de MOX consommerait 12 mégawatts. Vous allez donc dans une première phase consommer 22 mégawatts et vous allez remettre dans le réseau 20 mégawatts si le réacteur fonctionne correctement. Si je comprends bien, vous allez consommer plus d'énergie que vous allez en produire. C'est bien ça ? [Applaudissements]

M. Laurent PAVARD - CPDP

Merci. Merci Madame Tenot. Dans votre intervention, il y a deux choses. Il y a une prise de position. Elle a été consignée, elle a été enregistrée, elle sera retranscrite au verbatim de cette soirée. Donc, je vous en remercie. Je vous suggère que votre association, en sus, rédige et dépose un cahier d'acteurs pour apporter votre contribution de façon peut-être un peu plus complète. Il y a une question qui s'adresse à *newcleo* sur certaines incohérences que vous avez relevées dans le dossier du maître d'ouvrage, notamment sur les questions de production électrique et de consommation, la balance entre les deux. Est-ce que madame Verrhiest veut répondre ?

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

D'accord. Moi, j'avais noté au moins une quinzaine de sujets, donc je pense que vous voulez, Monsieur Pavard, que je réponde que sur cette question-là ?

M. Laurent PAVARD - CPDP

Vous ne répondez que sur le dernier point. Le reste, c'est une prise de position dont il est pris note.

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Très bien. Je me suis sans doute mal exprimée tout à l'heure. La première installation de fabrication de combustibles MOX est dédiée potentiellement à 20 réacteurs et pas uniquement au premier réacteur. Il s'agit effectivement d'avoir ce premier réacteur qui va démontrer le potentiel industriel et qui ouvre finalement potentiellement la construction d'un parc d'une soixantaine de réacteurs, dont 20 en France, 20 en Europe et 20 à l'international. Il est évident que comme tout procédé industriel, quand on fabrique quelque chose, on consomme de l'énergie. Donc, rien de surprenant à consommer de l'énergie pour fabriquer du combustible. Effectivement, le premier réacteur qui est choisi, pour l'instant, en termes de projet, d'envisagé, est un réacteur de 30 mégawatts, d'une puissance très réduite. Mais l'ensemble du parc envisagé est de 200 mégawatts électriques. Donc, il est normal qu'au début de la feuille de route industrielle, cet équilibre ne soit pas atteint puisqu'il sera atteint au bout des 20 à 60 réacteurs envisagés.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Voilà. Donc ça, c'est une petite question d'arithmétique. Je ne sais pas si... Il faudra peut-être remettre les choses sur le papier. Mais en fait, il y a un problème, si je comprends bien, d'équilibre entre la première ligne de production qui dépasse très largement les besoins du réacteur. C'est bien ça ? Du premier réacteur.

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Ce qui était évoqué, c'est 10 mégawatts électriques au niveau du fonctionnement du réacteur. Madame Tenot évoquait sans doute la consommation pour... Je vais rentrer dans le détail technique, vous m'aviez dit de pas trop rentrer, mais on va devoir... Par rapport au refroidissement à l'aérocondenseur, il faudrait 10 mégawatts. Effectivement, il produit 30 mégawatts, ce réacteur électrique. Ça, c'est un projet sur le projet d'Indre-et-Loire. Et madame Tenot évoquait également 12 mégawatts électriques pour le fonctionnement de l'installation. On est sur deux consommations et productions d'électricité de part et d'autre qui sont différentes. Ce que j'ai tenté de vous expliquer, mais encore une fois, si ce n'est pas assez précis ou clair, je m'en excuse, c'est de dire que l'installation de fabrication de combustibles n'est pas uniquement dédiée au premier réacteur, elle est là pour fournir 20 réacteurs. Donc, on ne peut pas, au démarrage de la filière, faire des équilibres comme ça entre consommation et production.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Madame Tenot, ça vous va ? Rapidement, parce qu'il faut On a beaucoup d'autres demandes.

Mme Carmen BOULEY DE SANTIAGO - CPDP

Et on a aussi beaucoup de questions et d'avis sur le *chat* que Laurent va vous partager parce qu'on a nos collègues qui suivent le *chat*.

Mme Sarah TENOT - Participante

Vous dites que la première tranche de l'usine de combustibles est donc dimensionnée pour 20 petits réacteurs. Est-ce que vous avez déjà une commande d'un petit réacteur ?

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Pour l'instant, déjà, on n'en est pas à la commande puisqu'on en est au stade du projet. Je l'ai dit, Laurent Pavard également, et on va vous le réexpliquer dans quelques instants. Si *newcleo*, en tant qu'acteur privé, envisage de construire et d'exploiter des réacteurs, il faut qu'il y soit autorisé. Il faut qu'il passe plusieurs dossiers. Aujourd'hui, on verra déjà, il faut déjà passer ces étapes avant d'avoir des commandes. Il est évident que - tout à l'heure, ça a été évoqué dans les questions - sur le financement privé des actionnaires privés, et notamment de futurs clients de ces réacteurs, effectivement, font partie du modèle et des fonds qui sont levés. Des gouvernements, le Gouvernement français est intéressé et l'a inscrit dans sa stratégie nationale, souhaite aujourd'hui développer des petits réacteurs. *newcleo* n'est pas le seul. Il contribue et il faut attendre les instructions en cours. On a parlé notamment de *France 2030*, mais d'autres gouvernements étrangers qui souhaitent aujourd'hui fermer ce cycle du combustible et utiliser leur combustible usé pour produire de l'électricité sont intéressés par la technologie. On peut citer notamment la Slovaquie ou la Belgique, avec lequel *newcleo* est en consortium pour travailler sur un réacteur de ce type-là.

M. Laurent PAVARD - CPDP

On va prendre une ou deux questions dans la salle et après, on donnera la parole au *chat*. Il y a beaucoup de mains qui se lèvent. Des micros, Monsieur ? Si vous pouvez passer le micro à monsieur. Merci. Si vous pouvez vous lever et vous présenter rapidement.

M. Jean NOVIEL - Participant

Je peux le tenir, je pense. C'est gentil. Jean Noviel, je suis résident Marnois et membre du collectif *Stopnewcleo*, collectif national, et membre de l'association altermondialiste ATTAC. Évidemment, merci à

Sarah Tenot de nous avoir fait cette intervention qu'on partage évidemment sur le fond dans sa globalité. J'aurais pu apporter des précisions, mais comme le temps nous est compté, je vais essayer de faire plus court. Je voudrais revenir particulièrement sur l'illusion que vous portez sur la question de la fermeture du cycle. Puisqu'en fait, vous vous présentez ce soir comme étant l'alternative à EDF. Je trouve que c'est presque une injure pour tout le service public qui a été porté dans ce pays depuis les années 50, comme si nous n'étions pas capables de poursuivre nos savoir-faire. Alors qu'en fait, vous revendiquez des expériences que vous avez citées, Phénix, Superphénix, etc. qui sont des échecs à la fois commerciaux, scientifiques et technologiques. Et toute votre conception de la ligne du nucléaire privé, c'est en fait de fusionner par acquisition d'entreprises, de racheter des brevets et de poursuivre une aventure dont vous n'avez ni la clé ni la solution, car aujourd'hui dans le monde, aucune technologie ne permet le recyclage du combustible dans son intégralité. Aucune.

Ma question est simple : Ce serait intéressant que vous puissiez d'ailleurs nous expliquer d'où viennent vos brevets LFR et que vous, par exemple, vous nous citiez les liens qui vous unissent à la société Hydromine depuis la création de *newcleo*. À l'époque, vous étiez encore anglais. Car ne nous y trompons pas, vous n'êtes pas une startup, vous êtes une multinationale avec des ramifications absolument partout, de la Roumanie à la Slovaquie, en passant par les États-Unis. Alors évidemment, vous avez votre siège à Paris, c'est très joli sur le papier, mais ce n'est pas tout à fait comme ça que ça se passe. Et votre modèle économique, effectivement, il est à l'image de votre présentation de votre plaquette de 800 pages. On ne le connaît pas et on ne sait pas quels usages vous allez faire de l'électricité. Des data centers ? des serres verticales ? des aménagements de complexes militarisés au fin fond du désert ?

Comme vous le dites, la crise actuelle montre les risques que génèrent le plutonium et l'uranium. Je crois que les questions autour du nucléaire, elles ne peuvent pas être cédées au privé. Elles doivent rester la politique de l'État. Ça fait 60 ans que la V^e République a mis en place le nucléaire civil, géré par EDF, et ça doit rester dans cet état de choses, contrôlé par l'État, contrôlé par les citoyens, car l'énergie est un bien public qui doit être accessible pour toutes et tous. Merci. [*Applaudissements et bravos*]

M. Laurent PAVARD - CPDP

Monsieur Noviel, si je retire la question de votre intervention, qui sera consignée comme celle de madame Tenot tout à l'heure, porte sur la clientèle de *newcleo*. Si un jour les réacteurs fonctionnent, ça sera pour tel type d'installation ? tel type de client ? C'est bien ça ? Oui Ça fait beaucoup de questions... Oui, mais Madame...

Mme Ghislaine VERRHIEST - *newcleo*

Ça ne me dérange pas de répondre à...

M. Laurent PAVARD - CPDP

Je ne veux pas renvoyer sur des réunions à venir, mais il y a une réunion entière qui est consacrée aux aspects économiques, monsieur Noviel.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Mais Madame, si vous pouvez donner quelques éléments...

Mme Ghislaine VERRHIEST - *newcleo*

Je peux. On peut peut-être prendre les points, puis vous me direz si j'en oublie, essayer de faire des réponses très courtes et vous me direz s'il faut que je sois plus synthétique, Monsieur Pavard. Il y avait différents points. Je ne vais pas les prendre forcément dans l'ordre, mais j'en ai noté quelques-uns. « Le siège est à Paris et il n'y a que ça de français ». Je l'ai dit - mais peut-être c'était très dense cette

intervention tout à l'heure - 900 salariés au niveau du groupe *newcleo*, 330 en France, plusieurs centaines de millions déjà investis sur le territoire français. Nous sommes une entreprise française qui investit en France et dont le projet répond aux objectifs de la politique nucléaire française. Concernant l'usage de l'électricité, vous me parlez du lien avec les opérateurs historiques, c'est ça aussi, je crois... J'ai noté ou c'était Madame Tenot ? Oui, les usages sur les clients... qui aura besoin aujourd'hui ?

Et oui, il y avait le point que vous évoquiez également sur « *newcleo* présente finalement sa feuille de route comme un remplacement de la filière actuelle exploitée par EDF ». Loin de là notre idée. EDF est l'acteur historique, vient de fêter ses 80 ans. On est sur un parc existant qui est un parc de grande puissance, qui a son objectif et ses services au niveau national. Les réacteurs modulaires, les petits réacteurs modulaires qui sont souhaités aujourd'hui par le gouvernement, ne viennent en aucun cas remplacer ces réacteurs. La relance du nucléaire, on le voit, c'est aussi poursuivre la construction de réacteurs de type EPR2. Ça vient compléter l'écosystème. Ça vient compléter l'écosystème actuel. Parce qu'il y a sur certains secteurs, des besoins en énergie qui ne sont pas aujourd'hui... auxquels on ne répond pas. On a besoin de décarboner l'industrie française. Ce n'est plus une option. Et des industriels ont besoin de cette électricité de proximité. C'est pourquoi des clients, déjà investissent dans le projet *newcleo* et sont intéressés par la technologie *newcleo*, mais par d'autres technologies. On a parlé de 11 sociétés lauréates du plan *France 2030*, parce que des installations de production de papier, de l'aciérie, de la sidérurgie, de la cimenterie, des data centers - vous les avez cités - la production d'hydrogène nécessite aujourd'hui d'avoir ces apports d'énergie par ces petits réacteurs et sont intéressés en ce sens. Ça, c'était pour la partie que vous souhaitiez avoir en précision sur la partie usages.

Ensuite, sur le recyclage, la fermeture du cycle du combustible, c'est vrai que c'est un concept qui est un peu complexe. J'ai essayé de le synthétiser avec mes mots. Je vais essayer de le reformuler de façon pédagogique. Fermer le cycle aujourd'hui, c'est aller utiliser du combustible usé qui comprend des matières qui peuvent être réutilisées pour pas que ce soit des déchets qu'on laisse en héritage, qu'on peut réutiliser, extraire ces matières, les réutiliser pour fabriquer du combustible et reproduire de l'énergie. Vous me direz, rien de nouveau sous le soleil, le MOX existe déjà en France, mais on ne fait que du monorecyclage. Ce qui est proposé par les réacteurs à neutrons rapides et pas que par le projet de *newcleo*, c'est ce multirecyclage. Et ce n'est pas d'ailleurs que par les acteurs émergents privés, les grands opérateurs industriels historiques EDF, Orano et d'autres opérateurs du nucléaire, sont également mobilisés aujourd'hui pour contribuer - tous ensemble, acteurs privés et acteurs publics, à la demande du Gouvernement - pour contribuer à la fermeture du cycle du combustible. Le parc actuel y contribue pour une petite part en utilisant 10% de MOX au niveau de la production d'électricité, nous voulons, au niveau national, aller plus loin. *newcleo* apportera sa part, n'est pas la solution unique, mais en tout cas, souhaite y contribuer. C'est l'objectif, effectivement, de la filière industrielle. Vous l'avez parfaitement saisi.

Sur les réacteurs historiques à neutrons rapides : Rapsodie, Phénix, Superphénix. Ils n'étaient pas qu'expérimentaux. Phénix a fonctionné 37 ans. Superphénix a fonctionné 13 ans, était raccordé au réseau. Il y a dans tout projet, dans toute innovation, à parfaire au niveau technique, et il y a aussi des décisions politiques qui sont prises à des moments donnés. Aujourd'hui, la décision politique qui a été prise par le Gouvernement français est de relancer cette filière de réacteurs à neutrons rapides en mobilisant plusieurs technologies. Et c'était l'ambition du programme *France 2030* : faire émerger des technologies. Et je vais rebondir sur un autre point que vous avez évoqué : « technologie expérimentale ». Non, je l'ai dit, sur l'installation de fabrication de combustibles MOX, on le connaît, ce procédé. Il existe aujourd'hui. Il ne permet pas, par contre, sur l'installation qui est en fonctionnement en France, de produire du MOX pour des réacteurs à neutrons rapides. Mais il est parfaitement performant et autorisé pour produire du MOX pour les réacteurs actuels.

La technologie n'est pas expérimentale. Elle se base sur le retour d'expérience d'installations nucléaires qui ont fonctionné, qui fonctionnent encore. Et par contre, on vient apporter de l'innovation pour prendre les meilleurs standards disponibles en matière de sûreté, de sécurité, et la réglementation et l'autorité de sûreté nucléaire nous l'imposent. On est dans un processus, comme sur du risque industriel Seveso, d'amélioration continue.

Un autre point - puisque je continue sur les points que vous évoquiez pour essayer de vous répondre dans le détail, puisqu'il y a eu sur Chinon des regrets sur ce point. Tout à l'heure, on disait : Il n'y a pas d'installation nucléaire de base aujourd'hui, exploitée par un acteur privé. Je ne sais pas si l'ASNR est

présente dans la salle... Il existe en France et à l'étranger des installations nucléaires de base qui sont exploitées par du privé. Les règles de sûreté françaises s'appliquent au privé comme au public. Elles sont extrêmement contraignantes et l'Autorité de sûreté veille au respect. Il n'y a pas de dérogation pour le privé.

M. Laurent PAVARD - CPDP

L'ASNR est présente, mais je pense qu'elle confirmerait ce que vous dites très certainement. Je propose qu'on donne la parole au *chat* pour une question, Carmen, sur le transport, une question de transport ?

Mme Carmen BOULEY DE SANTIAGO - CPDP

Oui, tout à fait. En attendant, vous pouvez penser à la prochaine question. Et si une femme veut poser une question, elle est la bienvenue - petit fil rouge de l'inclusion. Il y a plusieurs commentaires et questions concernant les poudres de combustible qui repartiraient par camion. Cela interpelle en termes de production de dioxyde de carbone, de rejet de dioxyde de carbone, et de sécurité. Le train ne serait-il pas une meilleure option ? Le groupe citoyen l'avait également pointé.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Madame Verrhiest, si vous avez des éléments de réponse sur cette question.

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

On parle de transport, on parle de transport de poudre dans la question et de transport de combustible. Je pense qu'il faut distinguer les deux. C'est les poudres... Madame Bouley de Santiago me dit de traiter des poudres... Les poudres, l'oxyde d'uranium et l'oxyde de plutonium arriveront par camion sur le site. Il n'est pas autorisé en France de le faire par voie ferrée, si c'était la question. Et en fonction...

M. Laurent PAVARD - CPDP

C'est la réponse, en tout cas. La question portait sur le transport par route de ces éléments-là.

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Oui, mais il y avait la question du ferré, je crois, non ?

M. Laurent PAVARD - CPDP

Il y a une question sur le fait que le transport par camion n'est pas optimum, notamment du point de vue de l'environnement.

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Oui, le transport par camion de ces matières est imposé. Sauf à ce que la réglementation évolue, et ce sera peut-être le cas à l'avenir. Et il faut distinguer la nature des matières qui sont transportées. L'uranium appauvri n'est pas du plutonium. Et les conditions de sécurité associées au transport sont différentes avec des transports qui sont sécurisés, qui font l'objet d'escortes armées, effectivement, sur les transports de plutonium, avec des planifications d'itinéraires et de transports qui font l'objet de discussions. Mais tout ceci, encore une fois, tant sur l'accès à la matière que son transport, est encadré par la réglementation et c'est très strict. Je ne sais pas si tu voulais intervenir, peut-être... Rémi Vannier,

qui est notre expert sécurité. Je pense que sur la question des transports, ça mérite quand même peut-être des précisions.

M. Rémi VANNIER - newcleo

Bonsoir à tous. Rémi Vannier, Directeur de la protection de *newcleo* pour les activités en France. Sur les transports, effectivement, *newcleo* est en pleine discussion avec les différents acteurs de la filière parce qu'on ne prétend pas réinventer quoi que ce soit et encore moins déroger à la réglementation française qui veille avant tout à la protection des personnes et de l'environnement. Et on se pliera aux contraintes réglementaires. Comme le disait Ghislaine tout à l'heure, certains transports, notamment de combustibles MOX ou de combustibles usés, sont en France interdits par voie ferroviaire. C'est obligatoirement par camion. Les transports sont soit soumis à déclaration, soit à autorisation. Tout ça est suivi de très près par le Commissariat à l'énergie atomique et la structure qui s'appelle l'Échelon opérationnel des transports qui suit en temps réel - mais quand je dis en temps réel, c'est vraiment géolocalisé en temps réel - les escortes, les transports qui bénéficient d'une escorte proportionnée au risque que représenterait un accident ou un acte malveillant contre les matières transportées. Donc, en fait, le principe de protection des matières qui existe sur les sites est décliné de la même façon au niveau des transports sous un contrôle strict de l'État et *newcleo* se pliera bien évidemment aux exigences, aux contrôles, aux inspections de l'État.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Merci. On a une question, une dame qui veut prendre la parole derrière. Si vous voulez vous lever et vous présenter, Madame, s'il vous plaît.

Mme X - Participante

Bonjour, toujours habitante de la Motte-Tilly. Qu'en est-il de l'implantation prévue sur les 46 hectares de pleine terre en bordure de Petite Seine et de la Réserve naturelle nationale de la Bassée auboise, haut lieu de biodiversité en zone humide sur la plus grande nappe phréatique d'Europe. [*Applaudissements*]

M. Laurent PAVARD - CPDP

C'est une question... Merci Madame. C'est une question sur l'implantation, la localisation, si j'ai bien compris, de l'unité de production de MOX. On est bien d'accord, c'est là-dessus. Et par rapport à la zone humide et sensible qui est juste au nord.

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Et la Réserve nationale naturelle, sur laquelle je laisserai plutôt la préfecture répondre. En tous les cas, le terrain des 46 hectares n'est pas dans les limites de la réserve naturelle, même s'il se situe à proximité. Donc c'était ça la question ?

M. Laurent PAVARD - CPDP

C'est assez proche.

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Est-ce que peut-être Madame la sous-préfète, sur la réserve naturelle, veut compléter ?

M. Laurent PAVARD - CPDP

Non, mais la réserve naturelle, elle vient d'être créée. Il y a une structure de gestion qui est en cours de recrutement. Et ce sujet-là pourra être développé tout en détail lorsque nous ferons la réunion fin avril. Mais néanmoins, il y a la question du statut du terrain par rapport à la zone sensible qui est à côté. Oui, c'est ça...

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Par rapport au droit du sol...

M. Laurent PAVARD - CPDP

Et à l'environnement. C'est la question de Madame, je crois. C'est ça

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Alors sur le droit du sol, je réponds et je donne ensuite la parole à mon expert, Sylvain Vergaert, sur la partie environnement. En matière de droit du sol, il faut distinguer... Effectivement, cette parcelle est à cheval sur les communes de Marnay-sur-Seine et de Pont-sur-Seine. Sur Pont-sur-Seine, on est sur un terrain urbanisable à vocation industrielle, pour lequel le PLu est en cours de mise en compatibilité par voie de déclaration de projet, puisque le projet industriel envisagé, vous le connaissez tous, c'était à l'époque, 2009, il a été abandonné Le projet du groupe Soufflet, avec de l'utilisation de matières agricoles pour produire de l'énergie... Pour faire simple, on va évoquer, je pense, le bioéthanol tout à l'heure.

La parcelle sur Marnay-sur-Seine est une parcelle à vocation naturelle. Et d'ailleurs, vous l'avez vu sur le plan, il ne sera pas construit de génie civil sur cette parcelle. Sur cette parcelle est envisagée - si le projet était réalisé - uniquement de la compensation environnementale. Tout à l'heure, le groupe citoyen nous disait avoir bien compris ce qu'était *éviter, réduire et compenser*. Il s'agit, par exemple, de faire des plantations, de créer des zones humides sur cette parcelle-là, mais en aucun cas de construire. Mais là, Sylvain, peut-être tu peux compléter.

M. Sylvain VERGAERT - newcleo

Merci. Sylvain Vergaert, Responsable Environnement, Groupe *newcleo*. Sur le terrain en lui-même et sa situation géographique, tout d'abord, je tiens à préciser qu'en plus de la réserve, dans les environs, il y a certes des zones Natura 2000, des ZNIEFF, mais qui sont au nord de la parcelle. La parcelle est en dehors de ces zones-là. Par ailleurs, des inventaires faune-flore, zones humides, sont en cours. Ce sont des choses qui prennent du temps puisqu'il faut le faire sur au moins quatre saisons. C'est en cours.

Il y a également sur le diagnostic des zones humides, puisqu'on est en Vallée de la Seine. L'inventaire aura lieu à l'automne, en période vraiment adaptée à ces inventaires. Et en fonction de ce que l'on va trouver - aujourd'hui, on ne peut pas préjuger de ce que les naturalistes trouveront sur place - mais en fonction de ce que l'on va trouver, il pourrait y avoir des zones de compensation sur la partie Marnay-sur-Seine. C'est vraiment à ça que cette zone-là pourrait servir. C'est une zone qui ne serait pas du tout industrialisée et qui servirait potentiellement - c'est encore des choses qui restent à étudier - à la création de zones humides, de mares spécifiques, si jamais nous devons en déplacer certains qui pourraient se retrouver à des endroits où il y aurait des bâtiments...

[Propos inaudibles en fond de salle]

M. Sylvain VERGAERT - newcleo

Pour la faune et la flore, les inventaires ont déjà commencé depuis le mois d'août de l'an dernier. C'est un bureau d'études spécialisé avec les certifications qui vont bien, qui a reçu une commande de la part de

newcleo. C'est quelque chose qui se fait dans le cadre de tous les projets industriels, qu'ils soient nucléaires, industriels, ICPE, Seveso, etc. C'est toujours le même schéma. Et l'Administration et l'Autorité environnementale imposent des méthodologies que suivent ces bureaux d'études.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Voilà. Merci. On va donner la parole juste au *chat*. C'est une question simple et qui, à mon avis, est pertinente : Pourquoi est-ce que le projet *newcleo* est-il prévu sur deux sites différents aussi éloignés ? Madame Verrhiest.

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Oui, tout à fait. Question effectivement très pertinente. Vous l'avez dit tout à l'heure, ces deux sites sont éloignés d'à peu près 300 kilomètres. Tout simplement parce que la surface nécessaire à ces deux projets n'était pas réunie sur un seul terrain par rapport aux sites prospectés en France. Et les sites qui ont été prospectés pour envisager ces projets doivent répondre à différents critères. Être à proximité d'un CNPE existant - c'était le cas ici, c'est le cas à Chinon - pour pouvoir permettre notamment l'accès à des données qui ont été utiles à la construction de ces réacteurs de puissance historiques. C'est des configurations de terrains qui sont adéquates pour accueillir le génie civil qui est envisagé. C'est aussi un environnement nucléaire suffisant, des infrastructures suffisantes, même s'il y aura sans doute des optimisations et des compléments à apporter. C'est aussi une volonté politique d'aller vers ces filières d'énergie de demain.

Donc, on n'avait pas de terrains disponibles pour mettre les deux installations. Bien sûr, au départ, on aurait aimé construire une installation de fabrication de combustibles à côté du premier réacteur et peut-être même la mettre sur des terrains dans le nord de la France, parce que le retraitement était à proximité, mais le foncier n'était pas disponible. Mais tout ceci existe déjà sur le parc nucléaire existant. On parlait tout à l'heure de l'usine Melox, qui est dans le sud de la France, pour produire du combustible MOX, et tous les réacteurs de puissance sont répartis et nombreux au niveau national, et les installations de retraitement sont plutôt dans le nord de la France. Donc, il y a effectivement un lien très fort, une interconnexion entre les projets, et on gère la distance par des transports, ce qui se fait ailleurs, en France et dans le monde.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Séquence suivante. Merci.

Mme Carmen BOULEY DE SANTIAGO - CPDP

Juste une petite remarque rapide. Quand il y a un peu de *ping-pong*, attendez d'avoir le micro parce que sinon, toute la salle ne peut pas vous écouter et ce n'est pas consigné... Il y a plein de mains levées, mais Laurent va vous redonner la parole après sa présentation.

M. Laurent PAVARD - CPDP

On a encore une longue séance de questions-réponses. Juste quelques précisions sur les deux principales procédures. Je ne vais pas être long. Je reviens sur ce que j'ai dit tout à l'heure, c'est-à-dire que le débat public est une procédure qui va se dérouler en gros, jusqu'à ses derniers développements, jusqu'à la fin de l'année 2026. Donc, le temps d'avoir la réponse et la décision du maître d'ouvrage. Si le maître d'ouvrage décide de poursuivre son projet, démarrera une concertation continue. On va changer un peu de format. Ça sera toujours une association du public, mais sous la responsabilité du maître d'ouvrage, mais sous le contrôle de garants qui seront nommés par la Commission nationale. Cette concertation continue va se dérouler jusqu'à ce que les études et autorisations environnementales soient instruites. Donc, ça peut prendre plusieurs mois et même au-delà d'une année.

L'histoire n'est pas terminée à l'issue du débat public. Le dossier continuera d'être enrichi. À l'issue de l'enquête publique, il y aura ou il n'y aura pas d'arrêté préfectoral d'autorisation. Ça, c'est l'aspect environnemental. Je ne vais pas en dire un peu plus, mais je voulais passer le message important qu'à l'issue du débat public, il y aura encore une procédure de concertation tout au long des études environnementales. Donc, le fait que les études soient en cours n'est pas un obstacle à ce que nous faisons ce débat, parce que le public continuera d'être associé.

C'est très simplifié. L'Autorisation d'une installation nucléaire de base, ça ne se crée pas comme ça. Il faut des autorisations qui sont délivrées par le Gouvernement et sous l'instruction de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection. Il y a un premier segment que vous avez là, qui est le dépôt du dossier d'option de sûreté pour l'usine. On a eu une expertise de l'ASNR avec un rapport, un avis d'expertise qui a été rendu en fin d'année 2025. La phase suivante, ce sera le dépôt d'une demande d'autorisation de création. Là, *newcleo* rentrera dans le dur. C'est un dossier, je suppose, très consistant. Et donc, on aura une instruction technique par l'ASNR également, qui prendra plusieurs mois, voire plus... peut-être deux ans, je ne sais pas exactement. Peut-être que l'ASNR pourra s'exprimer là-dessus. Ça donnera lieu à une enquête publique. Donc, l'enquête publique se fera sous le contrôle d'un commissaire enquêteur, donnera lieu à un avis. Et si l'avis est positif et si les avis sont conformes, Il y aura une finalisation du dossier d'autorisation de création.

Il y aura également associé à ça l'Autorisation de détention de matières, qui est également une procédure. Et ensuite un décret d'autorisation de création qui est un décret du Gouvernement de la France. La durée indicative d'instruction, une fois que *newcleo* déposera son dossier, est estimée de 24 à 30 mois. Donc, c'est quelque chose sur le long terme.

Ça, c'est grosso modo pour ce qui se passe sur le projet d'usine. On a le même schéma sur le projet de réacteur, à ceci près que le dossier d'option de sûreté a été déposé. Certains éléments, en tout cas, ont été déposés auprès de l'ASNR en décembre 2025. Donc, on a quasiment un an d'écart par rapport au processus. J'arrête là et on revient sur les questions avec la salle. Monsieur qui agite... Monsieur aux cheveux gris. Monsieur, je vous en prie.

Mme Carmen BOULEY DE SANTIAGO - CPDP

Et puis après, il y aura Madame. On va essayer de faire l'alternance, la parité.

M. Didier NOËL – Participant

D'accord, OK. Je m'appelle Didier Noël, j'habite à Marnay-sur-Seine. Monsieur le Président, tout à l'heure, vous avez fait mention de la troisième Programmation pluriannuelle de l'énergie pour la période 2026-2035 qui acte la relance du nucléaire en France. Vous avez cité les SMR. Le gros morceau, ce sont les EPR. Et il y a dans cette relance un projet qui s'appelle « Aval du futur », qui est cité noir sur blanc et qui est porté par Orano, Framatome, le CEA, EDF. Et ce sont des sociétés qui sont étroitement contrôlées par l'État, c'est-à-dire le capital est détenu à pratiquement 100%. L'objet de ce projet, c'est d'étudier le multirecyclage de l'uranium et du plutonium avec la perspective lointaine de la fermeture du cycle. En fait, c'est en beaucoup plus grand, en 100 fois plus grand, que ce *newcleo* rêve de faire à Marnay.

La question que je me pose, c'est pourquoi, puisque les choses sont actées maintenant, cette programmation, elle est faite pour 10 ans, pourquoi est-ce que l'État viendrait autoriser un projet porté par des privés et dont on a pu constater qu'il était très hypothétique dans ses perspectives de réalisation. J'ai l'impression qu'on est en train de mettre la charrue avant les bœufs. [Applaudissements]

M. Laurent PAVARD - CPDP

Merci. Alors, merci. Comme je l'ai dit tout à l'heure, la Commission est indépendante, y compris de l'État, donc je peux difficilement parler au nom de l'État. Par contre, il y a l'aspect positionnement du projet *newcleo* vis-à-vis de l'Aval du futur. Peut-être, pourriez-vous en dire quelque chose, madame Verrhiest ?

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Oui, je vais faire le lien avec la PPE et puis, Aude Boucher va compléter sur les échanges, justement, sur l'Aval du futur. Effectivement, je le disais tout à l'heure, la PPE 3, qui a été approuvée il y a quelques semaines, inscrit dans ses orientations, la volonté du gouvernement français de développer avec des technologies émergentes, innovantes et des acteurs privés - notamment, mais pas que, des acteurs publics aussi - ces petits réacteurs modulaires. C'est en ça que j'expliquais tout à l'heure que notre feuille de route était parfaitement cohérente.

Effectivement, on évoquait également le Conseil de politique nucléaire du 12 mars dernier, dans lequel le Gouvernement a redemandé aux acteurs publics français, avec les acteurs émergents, de travailler plus avant sur cet Aval du futur, sur lequel les acteurs historiques travaillent déjà. Mais là, Aude va compléter sur notre lien avec les acteurs français, sur ces réflexions en cours.

Mme Aude BOUCHER - newcleo

Pour recadrer l'Aval du futur, en effet, c'est le futur de l'usine de recyclage de la Hague et le futur de l'usine de production de MOX, de Melox, dont on a parlé. Donc, toujours en génération 3. Ceci dit, lors du dernier CPN [*Conseil de politique nucléaire*], ce qui a été important et qui a été décidé, c'est de relancer aussi la filière à neutrons rapides, donc la génération 4. Pourquoi ? Pour viser une fermeture du cycle du combustible à l'horizon 2100. Et l'Aval du futur doit prendre en compte les besoins nécessaires pour atteindre aussi cet objectif. Parce que la France a réaffirmé sa stratégie de fermeture du cycle et donc de recyclage du combustible usé, via justement l'Aval du futur et le CPN, qui demandent d'intégrer les réacteurs à neutrons rapides dans cette stratégie de fermeture et de recyclage.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Est-ce que vous avez une réponse à votre question ? J'aurais juste à apporter une précision. Je ne veux pas renvoyer à une date ultérieure, mais jeudi, nous avons une réunion en visio sur la stratégie de l'État et nous aurons, lors de cette réunion-là, un représentant de la Direction générale de l'énergie et du climat qui est compétente pour évoquer ces sujets. Nous aurons la présence de représentants d'Orano qui sont maîtres d'œuvre de cette stratégie d'Aval du futur. Et j'espère bien que nous aurons des réponses un peu précises sur ces sujets-là. Voilà.

Mme Carmen BOULEY DE SANTIAGO - CPDP

Et Madame là-bas, Écharpe Rose... Pardon, excusez-moi pour le pointage de doigt et la définition via l'écharpe. Très bien.

Mme Odile DABEL - Participante

Merci, bonsoir. Bonsoir mesdames. Merci pour la présentation. J'ai trois petites questions super rapides.

Mme Carmen BOULEY DE SANTIAGO - CPDP

Plus près. Voilà.

Mme Odile DABEL - Participante

Est-ce que newcleo a déjà acheté le terrain ? Oui ? Pardon. Oui ?

M. Laurent PAVARD - CPDP

Posez vos questions.

Mme Odile DABEL - Participante

Les trois questions ?

M. Laurent PAVARD - CPDP

Posez vos questions et madame Verrhiest y répondra ensuite. Très bien, merci.

Mme Odile DABEL - Participante

La première question : est-ce que *newcleo* a déjà acheté le terrain ? La deuxième : si le projet n'aboutit pas et si *newcleo* a déjà acheté le terrain, que deviendra le terrain ? Quel sera l'usage de ce terrain ? Et troisième question : sachant que le MOX ne va pas consommer d'eau, quelle quantité d'eau *newcleo* va puiser dans la nappe phréatique pour, sur les 50 ans d'exploitation, alimenter la consommation en eau du personnel de la société. Voilà. Merci.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Madame Verrhiest...

Mme Ghislaine VERRHIEST - *newcleo*

Merci Madame. Effectivement, les deux premières questions, je vais les traiter en simultané puisque c'était sur la maîtrise foncière du projet. Je l'ai un petit peu évoquée tout à l'heure et puis je donnerai la parole à Sylvain Vergaert sur la partie consommation en eau. L'acquisition du terrain, à quel stade en sommes-nous aujourd'hui ? Il y a eu la signature d'une promesse de vente, comme tout achat, même quand vous achetez une maison, vous signez une promesse et vous versez une somme. J'ai évoqué tout à l'heure la modification nécessaire au niveau du PLu, cette mise en compatibilité qui est en cours, mais pour laquelle il a été décidé d'attendre la fin du débat avant de la finaliser.

Donc, la promesse de vente est là, mais le terrain ne sera acquis et l'acte définitif qu'au terme, finalement, des instructions et de l'autorisation pour que ce projet ait une réalité, se fasse, et que l'acquisition soit parfaitement nécessaire. Du coup, des clauses suspensives, notamment liées à ces autorisations, sont en cours. Si le projet ne se faisait pas, ces clauses suspensives, gérées par les juristes, permettent de casser cette promesse de vente et de remettre ce terrain disponible, propriété aujourd'hui du Conseil départemental. Je ne sais pas si c'est clair.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Dernière question, Madame Verrhiest. Les quantités d'eau. D'abord, seront-elles prélevées dans la nappe ou au réseau ? C'est une autre façon de poser la question.

M. Sylvain VERGAERT - *newcleo*

Pour le moment, la réponse, c'est : les études sont encore en cours. Nous sommes en relation avec les services communaux et intercommunaux, gestionnaires des réseaux à la fois d'eau potable et de l'eau qui va être rejetée.

M. Laurent PAVARD - CPDP

D'assainissement...

M. Sylvain VERGAERT - newcleo

Donc, l'assainissement. Pour savoir si les installations actuelles seraient compatibles et dans quelle mesure il faudrait les adapter à la fois pour l'acheminement des effluents et de l'induction d'eau et l'adaptation des installations. Pour le moment, c'est encore en cours. Nous sommes plutôt optimistes sur le fait qu'il ne faille pas de grandes adaptations et qu'il ne faille pas puiser d'eau dans la nappe, pour répondre à la question. Mais on y répondra dans quelques mois, quand les études seront un peu plus poussées.

Donc oui, pas besoin. Sachant qu'on est sur 1 500 personnes. En se projetant, dans quelques années, 1 500 personnes, mais ce n'est pas l'équivalent de 1 500 habitants qui serait produit, puisque ces personnes-là... Il n'y a pas le même ratio que quelqu'un qui cuisine chez lui, qui prend ses douches, qui prend un bain, qui a des enfants, etc. On est sur beaucoup moins d'équivalent habitants que les 1 500.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Mais aujourd'hui, il est envisagé que vous tiriez l'eau du réseau.

M. Sylvain VERGAERT - newcleo

Oui.

M. Laurent PAVARD - CPDP

C'est une option ?

M. Sylvain VERGAERT - newcleo

C'est une option.

M. Laurent PAVARD - CPDP

D'accord. Est-ce que vous avez une réponse à votre question, Madame ? Oui, merci.

Mme Carmen BOULEY DE SANTIAGO - CPDP

Est-ce qu'il y a d'autres questions dans la salle ? Mais elle a déjà posé deux questions. Je surveille deux interventions. Monsieur, là-bas ? Je suis désolée, c'est un peu arbitraire, Je ne me souviens pas de toutes et tous. [*Applaudissements*]

M. Fabrice GUILLET - Participant

Bonjour, je suis Fabrice, conseiller municipal de Marnay-sur-Seine. J'aimerais avoir quelques explications sur votre dossier parce que je vois « filiale du groupe newcleo », page 9. On voit SRS, c'est une société italienne, Fucina, c'est une société italienne. Rütchi, c'est une société française et suisse. Et sur la même page, on voit RTE. Est-ce que RTE fait partie de... Est-ce que c'est une filiale de newcleo ? Non, c'est pour informer le public, vous voyez ? Voilà, c'était bien.

M. Laurent PAVARD - CPDP

On peut peut-être demander RTE. Oui, allez-y. Terminer, Monsieur. Allez-y...

M. Fabrice GUILLET - Participant

Sur la même page. Après, vous dites : « *newcleo*, société française créée en 2021, basée à Paris ». Pourtant, en 2021, c'est *newcleo Ltd* qui a été créée en Angleterre. Le transfert du siège social à Paris a été effectué en 2024, suite au refus du gouvernement britannique de céder ses stocks de plutonium. Energy News, c'est, je cite : « Cette relocalisation stratégique ouvre à *newcleo* la possibilité de bénéficier des subventions et d'aides spécifiques aux entreprises françaises. Vous dites : « Lauréat de *France 2030* ». Effectivement, vous avez été plusieurs sociétés à bénéficier d'une subvention lors de la première phase en 2023. Par contre, vous omettez de dire que pour la deuxième phase qui est en cours en 2026, il n'y a que Calogena et Jimmy, vos concurrents, qui ont été sélectionnés à ce jour. Pour l'instant, *newcleo* n'a rien eu en phase 2.

Vous avez cité le Sommet Mondial de l'Énergie Nucléaire Civile du 10 mars 2026. Vous n'avez animé aucune table ronde. Et *newcleo* n'a pas participé, n'a pas été cité, pardon, lors du 5ème Conseil de politique nucléaire qui définit les grands axes de politique nationale du gouvernement le 12 mars 2026. Question : en toute transparence, pouvez-vous nous fournir une liste des actionnaires principaux de la société *newcleo*, qui veut se procurer le plutonium et l'uranium français ? Combien d'actionnaires majoritaires sont de nationalité française ? Après, j'en ai plein d'autres.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Vous en avez beaucoup ?...

M. Fabrice GUILLET - Participant

Pour l'instant, c'est tout ce que j'ai. Ça sera pour la prochaine fois, les autres...

M. Laurent PAVARD - CPDP

Vous avez d'autres questions, Monsieur ? Non, c'est bon. Concernant RTE, est-ce que RTE peut peut-être rapidement répondre ?

Mme Ghislaine VERRHIEST - *newcleo*

On va peut-être passer la parole à mes collègues de RTE pour...

M. Cyril GRÉGORY - RTE

Bonjour à tous. Cyril Grégory, RTE, Réseau de transport d'électricité. Réseau de transport d'électricité, pour mémoire, pour rappel, nous sommes le gestionnaire du réseau de transport. Et à ce titre-là, nous avons pour mission de service public de garantir l'alimentation en électricité sur tout le territoire. Et c'est à ce titre-là que l'on s'inscrit dans le projet aujourd'hui de *newcleo*, de raccordement des deux sites qui sont exposés ce soir.

Donc, pour répondre à votre question, Monsieur : Non, il n'y a pas de lien de filiation entre RTE et *newcleo*, bien entendu. Ça, c'est clair. Donc, on reste bien sur notre rôle de gestionnaire du réseau et à

ce titre-là, on se doit de raccorder les demandeurs, que ce soient des industriels ou des consommateurs, des producteurs, au réseau d'électricité.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Merci. Il y a d'autres questions pour madame Verrhiest. Je précise juste sur les questions de RTE. Il fut un temps où le raccordement des installations industrielles prévues n'était pas dans le débat. Et je vous donne un exemple - je me suis intéressé, j'étais membre d'une Commission sur un projet éolien en mer. Un projet éolien en mer, vous avez des éoliennes, etc. Mais le raccordement à la terre est fait par RTE. À l'époque, la partie RTE n'était pas dans le débat. Donc ça, ça a été modifié par les textes de façon à ce qu'on n'est pas un saucissonnage. C'est la raison pour laquelle RTE apparaît à côté de *newcleo* dans ce dossier, mais ça se limite à ça. Madame Verrhiest...

Mme Carmen BOULEY DE SANTIAGO - CPDP

Il y avait la question très précise aussi des actionnaires, la liste et de leur nationalité.

Mme Ghislaine VERRHIEST - *newcleo*

Sur les actionnaires, il y a différentes nationalités qui sont représentées. Je ne l'ai peut-être pas dit tout à l'heure, il y a 1 000 actionnaires aujourd'hui au niveau de *newcleo* et l'actionnaire majoritaire n'a pas plus de 10% des parts de la société. Je ne sais pas si vous voulez que je vous énumère la liste des 1 000, je pense que ce serait un peu long, Monsieur Pavard. Mais par contre, on pourra y répondre dans un second temps. On a des personnalités individuelles, des personnes morales, je le disais tout à l'heure, de potentiels futurs clients qui sont actionnaires. Mais je pense qu'en posant la question sur la plateforme, on pourra apporter quelques éléments sans forcément vous lister bien sûr les 1 000 actionnaires dans le détail.

M. Laurent PAVARD - CPDP

La réponse pourrait être... parce qu'effectivement, ça risque d'être un petit peu long, ce soir, mais peut-être, pourriez-vous à ce moment-là produire une fiche ou un document sur ce point-là qui serait joint à d'autres fiches qui sont préparées sur le site internet du débat.

Mme Ghislaine VERRHIEST - *newcleo*

Oui, sur le principe, on complétera, mais je laisse mon Directeur France peut être compléter...

M. Cédric BARBA - *newcleo*

Oui, bonjour à toutes et tous. Cédric Barba, je suis le Directeur général de *newcleo* en France. Alors, effectivement, sur la question de l'actionariat, il y a des sujets de confidentialité. Certains actionnaires peuvent donner l'accord pour la participation. Mais par contre, ce qu'il faut avoir bien en tête, c'est 1 000 actionnaires, individuels ou sociétés. Ça veut dire qu'il y a une population élargie qui croit et qui pousse pour notre projet, pour nos projets en général. Et notamment dans les gens qui nous suivent et qui financent l'ensemble des levées de fonds, les nouvelles levées de fonds en particulier. Il y a des clients, des futurs clients, notamment industriels, qui ont besoin d'énergie décarbonée, d'énergie disponible et qui croient vraiment en notre technologie.

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Peut-être... Oui, peut-être tu peux compléter sur les nationalités. Puis, à ce moment-là, une autre question qui était création 2021, le siège en 2024. Je te laisse répondre.

M. Cédric BARBA - newcleo

Au niveau des nationalités, donc majoritairement étrangères majoritairement européennes. Par contre, le capital est ouvert à tous. Donc là, il n'y a pas de limite sur les nationalités. Par rapport effectivement au transfert du siège, la société a été créée en 2021, avant la crise énergétique liée à la guerre en Ukraine, avant le discours de Belfort et la relance forte du nucléaire en France et avant le plan *France 2030* qui a été vraiment un accélérateur sur l'innovation, sur le développement des fameux 11 partenaires... des 11 lauréats de *France 2030*. Et donc, effectivement, le centre de gravité a basculé en France, avec d'une part l'ensemble de cette dynamique en France et d'autre part, des recrutements massifs en France, puisque nous sommes 330 dans *newcleo* plus les filiales, donc environ 400 personnes en France.

Et pour revenir toujours sur les sujets de financement, aujourd'hui, plus de 200 millions d'euros déjà investis par *newcleo* en France. Donc, un caractère français qui n'est plus à démontrer. Il y avait un dernier point... C'est bon ? Ok, merci.

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Peut-être, je regarde les notes. Oui, il y avait sur la suivante... Oui, tout à fait... Vous avez évoqué *France 2030* et la phase 1 et la phase 2. Alors, vous dire - et c'est marqué effectivement sur le dossier en première page - ce dossier des maîtres d'ouvrage a été finalisé avec RTE début décembre, dans le respect de l'échéance des six mois fixés par le Code de l'environnement. Et donc, depuis, effectivement, il s'est passé des choses au niveau national. Donc, on a prévu effectivement d'importer - peut-être Monsieur Pavard, on pourrait publier une fiche sur l'évolution du cadre national depuis la publication, et notamment ces premiers lauréats qui ont été désignés sur la phase 2.

Effectivement, *newcleo* est lauréate du plan *France 2030* pour la phase 1, mais l'instruction de la phase 2 est en cours et *newcleo* sera auditionné ce mois-ci dans le cadre de la phase 2. Le Gouvernement a choisi d'instruire au fur et à mesure les dossiers et de traiter des dossiers calogènes dans un premier temps. Et effectivement, nos collègues Calogena et Jimmy ont été lauréats de la phase 2. Mais le Gouvernement, vous évoquiez le dernier conseil de politique nucléaire du 12 mars, dans le compte rendu, précise que l'instruction est en cours et d'autres lauréats sont à venir sur la phase 2. Et il n'est pas explicitement cité *newcleo*, mais comme il n'est pas explicitement cité Hexana ou d'autres sociétés lauréates, tout simplement parce que le Gouvernement a généralisé en disant qu'il souhaitait relancer cette filière des réacteurs nucléaires à neutrons rapides et aller plus vite sur la fermeture du cycle du combustible en demandant aux acteurs publics et aux acteurs émergents privés de travailler ensemble à cet objectif.

M. Laurent PAVARD - CPDP

D'accord. Merci. On va donner la parole à une dame qui voulait intervenir. Ou Monsieur, je ne sais pas. Pardon... À vous, Monsieur.

M. Jean-François CART - Participant

Bonjour, Jean-François Cart. J'habite Nogent-sur-Seine. Je voudrais parler un peu de l'environnement parce que je trouve que le sujet est passé un peu rapidement. Comme vous l'avez remarqué, le projet d'implantation de cette usine se situe juste à côté de la réserve naturelle qui vient d'être créée. Par ailleurs, d'un point de vue altitude, il est au-dessus et il va y avoir un gros problème par rapport à l'éclairage de cette usine parce que les éclairages attirent tout un tas d'insectes et vous allez avoir une disparition de tout un tas de cohortes d'insectes de la vallée, ce qui va avoir un impact majeur sur toute la

faune de la vallée. Il y a eu, il y a quelques années, une étude en Camargue sur la démoustication d'une zone qui n'avait jamais été démoustiquée, ils se sont aperçus que les impacts, en détruisant simplement les moustiques, atteignaient aussi bien les hirondelles que même les canards. Donc, on va avoir le même impact sur une réserve qui vient d'être créée avec des zones humides. Comment comptez-vous limiter cet impact ? Est-ce que vous allez construire un mur qui va être plus haut que le plus haut point de l'usine ? Ou est-ce que vous allez éteindre les lumières toute la nuit ? Ou est-ce que vous allez cesser l'exploitation de l'usine entre le mois d'avril et le mois d'octobre ? [Applaudissements]

Ensuite, j'ai une deuxième question. J'ai une deuxième question qui est beaucoup plus courte. C'est concernant les questions qui sont posées, les réponses qui sont données utilisent beaucoup de sigles que nous ne comprenons pas. Est-ce que c'est un choix délibéré de votre part pour qu'on ne comprenne pas les réponses ou est-ce que c'est par hasard un problème de communication qui n'est pas bien géré ? Et troisième question, c'est concernant l'implantation de ces deux usines qui se trouvent comme par hasard à côté de sites qui sont déjà nucléaires. Donc, est-ce que c'est le hasard ou est-ce que c'est justement parce que vous estimez que la population ayant déjà été confrontée au nucléaire sera moins réticente à accepter ce nouveau projet ? [Applaudissements]

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Peut-être que vous pourriez, Mademoiselle, laisser le micro à Monsieur pour qu'il précise... c'est embêtant, les acronymes que vous n'avez pas compris pour qu'on puisse les expliciter.

M. Jean-François CART - Participant

Bien sûr, comme c'est des acronymes que je ne connais pas, je ne les ai pas mémorisés. J'ai juste vu simplement sur le *slide* tout à l'heure qu'il y en avait certains, il y avait l'explication en français, mais l'acronyme était en anglais. Donc, il est clair qu'on ne les comprend pas. Si on ne les comprend pas, on a du mal à les mémoriser.

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Peut-être, je vous invite, quand on s'exprime, si jamais on utilise un acronyme que vous ne comprenez pas, vous nous arrêtez, vous levez la main en disant : expliquez. Ça permettra de ne pas laisser perdurer de l'incompréhension.

Mme Carmen BOULEY DE SANTIAGO - CPDP

Et nous allons veiller, nous aussi, à préciser parce que nous, on est habitué à ces acronymes. Et il y a un lexique aussi.

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Il y a un lexique des acronymes, mais c'est vrai que ça peut être un défaut de langage et nous nous en excusons, mais réagissez au fil des échanges. Vous évoquiez la pollution lumineuse. Tous les impacts potentiels, je le disais tout à l'heure, sont en cours d'analyse pour *éviter, réduire, compenser*, qu'ils soient lumineux, sonores ou d'autre nature. Mais là, je laisse Sylvain Vergaert compléter.

M. Sylvain VERGAERT - newcleo

On vient de le dire, c'est à l'étude. Je vais même dire que c'est une partie intégrante de l'étude d'impact qui est une pièce... Oui, mais tout à fait, Monsieur, nous sommes aujourd'hui très en amont du dépôt des dossiers qui a été décrit tout à l'heure. Et le sujet de la pollution lumineuse fera partie de l'étude d'impact, qui est une des pièces qui est requise pour la demande d'Autorisation de création de l'installation

nucléaire et qui sera examinée à la fois par les autorités dont vous avez l'habitude sur le nucléaire, donc l'ASNR en particulier, mais également par l'Autorité environnementale. Ce sera un point particulier. Ils regarderont sur la base à la fois de notre étude sur la faune et la flore, mais également sur la base des études à proximité, y compris les études qui ont été menées dans la réserve, pour lesquelles ces études sont connues de ces acteurs publics. Ils pourront les comparer et regarder si ce que nous avons dit est vrai, légitime, mesuré et adapté dans notre réponse en termes d'évitement, de réduction de la luminosité et éventuellement de compensation s'il devait y avoir un impact sur les insectes qui ne pourrait pas être ni évité ni réduit.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Il y a eu une question sur la proximité des installations.

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Non, ce n'est pas un hasard, effectivement. Tout à l'heure, on a évoqué les deux territoires d'implantation. J'ai mentionné qu'effectivement, on avait choisi de s'implanter sur des terrains à proximité de CNPE en cours d'exploitation, Chinon et Nogent, parce que ça permet, au niveau des données, cette proximité, de bénéficier de données existantes techniques qui seraient sinon très longues, avec de nombreuses études à produire, mais sur plusieurs années. Alors que là, on en dispose, puisque EDF a fait ces études, notamment sur le risque sismique. Et donc, ça permet de partager ces données pour justement ne pas avoir à refaire ces études.

Ça permet également de disposer d'infrastructures qui sont nécessaires à l'exploitation d'installations nucléaires de base. Et ça permet aussi de pouvoir mobiliser - tout à l'heure, on parlait d'intégration territoriale - un écosystème industriel, nucléaire, des prestataires et d'autres intervenants économiques qui sont existants parce que ce territoire est déjà avec des installations nucléaires et donc, *newcleo* s'inscrit dans ce sillage-là. On ne présuppose en aucun cas que ce soit plus acceptable ici qu'ailleurs. Il y a une culture, vous connaissez le nucléaire mieux que dans d'autres territoires qui n'ont pas de centrales actuellement en exploitation. Quant à l'acceptabilité, c'est un autre sujet.

Mme Carmen BOULEY DE SANTIAGO - CPDP

Merci. On va essayer de finir à 21h00. Si ça vous convient à toutes et tous, on va peut-être prendre deux, trois questions peut-être à la suite. Et comme ça, vous pouvez répondre à la suite si ça vous convient. Et monsieur Pavard finira la réunion. Madame. Madame, ici.

Mme Françoise DELPLANQUE - Participante

Françoise Delplanque, Aube Durable. J'ai deux questions, je suis désolée. Est-ce que la production de MOX qui va être faite ici, est-ce que ça va permettre d'arrêter Cigéo et que le centre de Bure sera fermé ? Ça, c'est ma première question, puisque vous avez dit que le cycle serait clos, donc on n'aura plus de déchets de longue activité.

D'autre part, on a appris que ce projet, sur l'installation ici, ne rentrait pas dans la loi dite du Nouveau nucléaire. En décembre 2025, l'Assemblée nationale, notre représentation, a rejeté l'inclusion de ce type d'industrie dans la loi dite du Nouveau nucléaire. On en est où à ce jour ? Merci.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Deux questions importantes. Oui, tout à fait. La notion de déchet, il faut quand même préciser. Est-ce que vous en produisez ou pas ?

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Et le lien avec Cigéo et Bure.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Je pense que Madame fait allusion à l'amendement que madame la sénatrice de l'Aube a voulu faire passer sur la loi Grémillet. C'est bien ça ? Ok, c'est clair. Deux réponses, Madame, s'il vous plaît.

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Alors, Aude Boucher va commencer par répondre sur la production de MOX et le lien avec Cigéo et Bure. Et est-ce que ça va permettre d'arrêter, selon vos mots... Donc, Aude va vous répondre.

Mme Aude BOUCHER - newcleo

Alors, je vais répondre d'abord brièvement. Non, ça ne va pas permettre de fermer Cigéo. La fermeture du cycle du combustible, et peut-être juste quelques éléments pour qu'on comprenne les mêmes choses, qu'est-ce que c'est ? C'est en fonction des pays.... En France, c'est se passer de l'uranium minier, donc ne plus avoir besoin de mines d'uranium pour produire de l'énergie. C'est ça la fermeture du cycle du combustible. Une énergie avec zéro déchet n'existe pas. Ça n'existe pas, que ce soit les éoliennes, l'hydro... Peu importe l'énergie, il y a toujours un déchet dans le cycle de vie. La question, elle va être - et là, on n'est pas sur « pour ou contre le nucléaire » au final, mais ce serait un peu de ça, pour ou contre le nucléaire : Quelle quantité de déchets ramenée à la quantité d'énergie produite et quelle énergie et quelle politique énergétique ? Et là, en l'occurrence, ce n'est pas newcleo, c'est les politiques nationales et l'État. J'entends qu'il y aura un prochain débat avec des représentants d'État. C'est de la stratégie politique énergétique.

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Merci Aude. Je vais laisser la parole à nouveau à Sylvain Vergaert pour vous répondre sur la loi d'accélération et cet amendement que vous évoquiez.

M. Sylvain VERGAERT - newcleo

Pour remettre dans le contexte, cet amendement a été présenté en décembre en seconde lecture au Sénat sur la base d'un texte qui avait été déjà discuté en première lecture à l'Assemblée nationale et en première lecture au Sénat. Les règles du Parlement font qu'un amendement qui n'a pas été discuté lors des premières discussions ne peut pas être discuté en seconde lecture. Donc, cet amendement n'a pas été rejeté, il n'a tout simplement pas été examiné puisqu'il n'avait pas fait l'objet de lecture lors des premières lectures. C'est ce qu'on appelle « l'effet entonnoir » qui permet aux parlementaires d'aboutir à un texte à la fin des deux lectures.

[Propos inaudibles en salle]

Mme Carmen BOULEY DE SANTIAGO - CPDP

Ce n'est pas enregistré si vous ne parlez pas au micro. Vous vous souvenez ?

Mme Françoise DELPLANQUE - Participante

Tiens, même, je me relève. Ce qui veut dire, vous êtes en train de me dire que la loi n'a pas été examinée, n'a pas été rejetée, mais parce qu'elle n'a pas été examinée. Ce qui veut dire que le projet *newcleo* ici ne rentre pas dans ce cadre de loi qui fait du rapide.

M. Sylvain VERGAERT - *newcleo*

Qui permet...

Mme Françoise DELPLANQUE - Participante

L'accélération administrative...

M. Sylvain VERGAERT - *newcleo*

...une articulation des procédures qui est légèrement différente et qui permettra d'avoir le programme, notamment EPR2 de manière plus rapide et plus efficiente, sans pour autant toucher aux questions de sûreté ni de sécurité. Pour répondre directement à votre question, aujourd'hui, en effet, les usines du cycle du combustible ne sont pas incluses dans cette loi. Cette loi concerne les réacteurs électrogènes et l'installation d'entreposage de combustibles usés, potentiellement de La Hague, mais ne concerne pas les usines du cycle du combustible aujourd'hui. Par contre, elle concerne le réacteur qui pourrait avoir lieu à Chinon, mais pas l'usine de fabrication de combustibles.

Mme Ghislaine VERRHIEST - *newcleo*

C'est pour ça, tout à l'heure, que j'évoquais deux calendriers, une mise en service à l'échéance 2032 ou reportée de 18 mois en fonction des évolutions législatives ou pas, en cadre actuel.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Merci. On va prendre encore une question dans la salle, une question au *chat*. Donc le *chat* d'abord et puis Monsieur, si vous voulez intervenir, vous prendrez une question pour terminer... Oui, vas-y Rémi.

M. Rémi COUCHON - CPDP

Une dernière question du *chat* concerne les frais de démantèlement des projets de *newcleo*, la capacité financière de *newcleo* à couvrir ces frais de démantèlement.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Madame Verrhiest...

Mme Ghislaine VERRHIEST - *newcleo*

Effectivement, le sujet du démantèlement est un sujet important. L'autorisation de création et d'exploiter des installations ne sera pas donnée par les autorités si le démantèlement n'est pas anticipé. Anticipé techniquement, anticipé financièrement. Il faut l'évaluer, c'est de la déconstruction, c'est de la décontamination, c'est de l'évacuation de matériaux, parfois en partie radioactifs. Et une somme est demandée et gelée. On appelle ça des actifs dédiés, c'est-à-dire une somme est mise de côté,

sanctuarisée, bloquée sur des comptes et doit permettre de financer le démantèlement si jamais il fallait mettre à l'arrêt et démanteler cette installation. Ce fonds de démantèlement qui est mis en place par l'État est alimenté au-delà de la somme initiale tout au long de la vie de l'installation. Et des systèmes d'assurance viennent garantir, au-delà de ce fonds, les frais inhérents au démantèlement pour que le contribuable ne les paye pas.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Merci. On va prendre une dernière question et après, je vous propose... Il y a un monsieur qui voulait... Je vous proposerai ensuite d'aller continuer les échanges autour du pot convivial que nous avons prévu. Monsieur, s'il vous plaît.

M. Jérôme X - Participant

Bonjour, Jérôme, habitant de Nogent-sur-Seine. Je voudrais parler de vos SMR que vous voulez alimenter par votre combustible. Donc, EDF a voulu faire du SMR par une filiale qui s'appelle Nuward, qui a fermé l'année dernière. Et on était sur une technologie déjà éprouvée. EDF a abandonné le projet et on était parti sur du 2040 et on trouvait ça déjà optimiste. Comment vous, sur aujourd'hui une technologie non éprouvée, vous pouvez justifier de démarrer dix ans plus tôt avec 10 fois moins de moyens ? Je vous remercie. [*Applaudissements*]

M. Laurent PAVARD - CPDP

Une question bien précise. Merci. Et Madame Verrhiest, est-ce que vous pouvez nous donner des éclairages là-dessus ?

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Sur Nuward, je ne me permets pas de réagir, mais je ne sais pas si EDF, présent dans la salle, veut intervenir sur la partie Nuward... Pardon ? Attendez, peut-être, donnez le micro.

M. Jérôme X - Participant

Nuward a été fermé par EDF. Le projet de SMR est complètement abandonné par EDF. Mais les perspectives étaient à 2040 et plus. Donc, on se demande comment vous pouvez justifier 2030, dix ans plus tôt, avec énormément de moyens en moins que EDF.

M. Laurent PAVARD - CPDP

On ne va pas épiloguer sur EDF, mais simplement sur votre...

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Non, non. C'est sauf erreur de ma part, le projet n'est pas abandonné, mais en cours de maturation. Mais là encore, ce n'est pas à moi de répondre. Tout à l'heure, j'ai exposé sur la diapositive de présentation de *newcleo*, cet héritage qu'on avait au niveau des réacteurs à neutrons rapides français, certes, dont le caloporteur était au sodium, mais à la fois sur le caloporteur plomb qu'on envisage de mobiliser avec l'héritage d'autres réacteurs qui ont fonctionné au plomb et qui fonctionnent aujourd'hui dans le monde. On a en notre sein, déjà, cet héritage technologique et des forces humaines, intellectuelles qui participent à *newcleo*, qui ont en partie exploité notamment le réacteur Superphénix et d'autres types de réacteurs qui ont travaillé sur la technologie plomb, sur laquelle - c'était évoqué tout à l'heure - on a de nombreux brevets et c'est le cas également pour la production de MOX.

Nous sommes sur des petits réacteurs modulaires. Pour nous, c'est plutôt un réacteur modulaire avancé de quatrième génération. Pourquoi on va plus vite en construction ? C'est cette modularité et c'est tout l'enjeu de ces petits réacteurs aujourd'hui, que la France souhaite développer. Certains éléments sont préfabriqués, standardisés, travaillés en série et le montage se fait sur le chantier, donc on va beaucoup plus vite en construction que sur des grands ouvrages et des réacteurs beaucoup plus puissants. Je ne sais pas si ça répond à la question, à la fois sur la fiabilité et la rapidité...

M. Laurent PAVARD - CPDP

On va prendre une dernière intervention avec le monsieur en gris devant. Ensuite, nous allons conclure. Je vous rappelle juste que vous avez des petits bistrots et vous pouvez rédiger des réponses et les déposer dans l'urne à l'entrée et il vous sera répondu, nous y veillerons. Monsieur...

M. Fabien FORGEAU - Participant

Merci beaucoup pour que je puisse prendre la parole. Je me présente, Fabien Forgeau. Je vais représenter trois institutions. La première, je suis président du comité aubois de l'UMM, donc l'industrie de la métallurgie. Deuxième institution, je représente la Chambre de commerce et d'industrie de l'Aube. Et pour finir, le MEDEF de l'Aube. Ça ne sera pas une question, c'est plutôt pour apporter un avis. Cet avis, c'est d'apporter notre soutien sur ce projet industriel.

Pourquoi ? Pourquoi on apporte notre soutien ? C'est selon plusieurs axes. Le premier, l'emploi. N'oublions pas qu'aujourd'hui, on est quand même sur un... À l'heure où l'emploi industriel, notamment, se réduit comme peau de chagrin en France, on va arriver potentiellement à terme à 1 500 emplois sur le secteur, c'est quand même une opportunité. Cette opportunité sur l'emploi, n'oublions pas qu'on est dans un département où le taux de chômage est quand même supérieur de plus de deux points de la moyenne nationale, qu'apporter 1 500 emplois, c'est également apporter de l'insertion professionnelle. Qui dit insertion professionnelle, dit également développement des compétences, développement de formation. Ça n'échappera pas que localement, dans le département, le secteur de la formation souffre parce que les différents centres de formation sont en réelle souffrance liée à un contexte national. Donc formation, montée en compétence de la maintenance du génie climatique, sûrement de la restauration, du BTP, etc. Ça, ce sont des vraies opportunités pour nous, localement, de développement.

Un autre axe également, c'est le développement des acteurs industriels locaux qui, je l'espère, avec la construction des bâtiments et ensuite la maintenance, etc., auront peut-être leur mot à dire et auront une opportunité de développement avec vous et de partenariat. Et Également l'impact, ne l'oublions pas, il n'est pas qu'industriel, mais il est aussi au niveau des commerçants, qui dit 1 500 personnes plus la construction, plus tout le réseau de sous-traitance, les réseaux de restauration, les commerces locaux, les boulangeries, etc., ne pourront que rayonner sur un secteur quand même de l'ouest aubois qui est quand même assez aujourd'hui économiquement difficile.

M. Fabien FORGEAU - Participant

Pour finir...

M. Laurent PAVARD - CPDP

C'est loupé, respectez la personne...

M. Fabien FORGEAU - Participant

Je n'ai interrompu personne. Oui, ça contrebalance un petit peu. Je suis désolé, mais il faut quand même dire que... c'est quand même important. Ensuite, moi, je tiens à dire aussi, c'est que l'Histoire, retenons l'Histoire, l'Histoire montre que l'innovation a toujours fait peur. C'est vrai, le créateur des machines à

coudre a eu un pugilat. Heureusement qu'on a créé des machines à coudre parce que c'était l'histoire du textile, aubois notamment. Mais ne l'oublions pas. L'innovation a toujours fait peur, mais n'ayons pas peur : Travaillons ensemble et avançons pour essayer de faire en sorte que ce projet puisse aboutir. Merci.

[Applaudissements]

M. Laurent PAVARD - CPDP

Merci. Merci. Je vais conclure cette réunion en remerciant les personnes présentes. Vous êtes nombreuses à poser beaucoup de questions. Je remercie aussi les représentantes de *newcleo*.

Mme Carmen BOULEY DE SANTIAGO - CPDP

Madame, vous pourrez discuter après ? Là, monsieur Laurent Pavard est en train de parler.... Vous allez pouvoir en discuter ensemble.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Merci.

[M. X - Propos hors micro en salle]

Il y a quand même un vrai problème.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Attendez, on va en parler tout à l'heure à côté...

[M. X - Propos hors micro en salle]

Non, non, non. C'est devant tout le monde qu'il faut en parler. Et vous prenez les questions, c'est un débat public ou ce n'est pas un débat public.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Des questions ou vous en avez posé une, Monsieur.

Mme Carmen BOULEY DE SANTIAGO - CPDP

Il y a plein de questions.

[M. X - Propos hors micro en salle]

Le temps de parole de *newcleo* est considérablement important.

Mme Carmen BOULEY DE SANTIAGO - CPDP

Alors...

[M. X - Propos hors micro en salle]

Les questions qui sont posées, vous ne les prenez pas en compte.

M. Laurent PAVARD - CPDP

On a pris en compte.

[M. X - Propos hors micro en salle]

Vous avez cédé à l'UIMM et vous êtes obligé de le signaler alors que vous l'avez signalé pour Madame.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Qu'est-ce qu'on a signalé ?

[M. X - Propos hors micro en salle]

C'est une prise de position.

M. Laurent PAVARD - CPDP

C'était une prise de position que vous avez entendue.

[M. X - Propos hors micro en salle]

Vous ne l'avez pas signalé.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Si, il n'y a pas de réponse. Ce n'est pas une question, c'est une prise de position.

[M. X - Propos hors micro en salle]

Vous ne l'avez pas signalé que c'était une prise de position.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Je ne peux pas savoir à l'avance.

Mme Carmen BOULEY DE SANTIAGO - CPDP

Monsieur, on prend en compte votre retour pour nous aussi faire notre retour d'expérience et s'améliorer, je veux dire, c'est humain. Donc, Laurent ?

M. Laurent PAVARD - CPDP

Vous avez les dates des prochains rendez-vous. On ne va pas faire le détail. Prenez note, s'il vous plaît. Vous avez également ces dates sur ce document. Je vous remercie et je vous invite, pour ceux qui souhaitent rester, à partager un verre de l'amitié. Bonne soirée.

